Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère de l'Éducation

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Renseignement supplémentaire

Pour tout renseignement supplémentaire sur les activités du ministère de l'Éducation, on peut s'adresser au

Centre de renseignements
Direction des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
11e étage
Québec
G1R 5A5
Tél.: (418) 643-7095

Dépôt légal — 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-07041-4
ISSN 0228-5785

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1986.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Ryan
Ministre de l'Éducation,

Québec, juin 1986

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Québec

Monsieur le Ministre,

Il m'est agréable de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'année 1985-1986.

Les parties qui le composent portent sur l'organisation, sur les réseaux, sur l'administration et les services, sur les organismes gouvernementaux en éducation. Les principales statistiques sur le système scolaire apparaissent en complément.

Le Ministère rend compte des modifications qui l'ont marqué à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Il rend compte de sa première année d'activité dans le cadre de sa nouvelle mission circonscrite à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre,

Thomas J. Boudreau

Québec, juin 1986

Table des matières

Première partie 9

L'organisation 9

1. La mission **9**
2. Les lois et règlements **10**
3. La structure **13**

L'organigramme 26-27

4. Le personnel de direction **14**
5. L'effectif **16**
6. Le budget **16**

Deuxième partie 19

Les réseaux 19

1. L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public **19**
2. L'enseignement privé **24**
3. L'éducation populaire **25**

Troisième partie 29

L'administration et les services 29

1. La Direction **29**
2. Le Secteur de la planification et du développement pédagogique **31**
3. Le Secteur des réseaux **34**
4. Le Secteur de l'administration **38**
5. Le Secteur des relations du travail **41**

Quatrième partie 45

Les organismes gouvernementaux 45

1. Le Conseil supérieur de l'éducation **45**
2. La Commission consultative de l'enseignement privé **46**
3. La Commission d'appel sur la langue d'enseignement **46**

Cinquième partie 47

Les statistiques 47

Première partie

L'organisation

1. La mission

Tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité.

Les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants.

Les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins.

Il importe d'instituer, suivant ces principes, un ministère de l'Éducation dont les pouvoirs soient en relation avec les attributions reconnues à un conseil supérieur de l'éducation, à ses comités catholique et protestant ainsi qu'à ses commissions.

(Préambule de la Loi sur le ministère de l'Éducation, L.R.Q., M-15)

Dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, la loi confie au ministre de l'Éducation «la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assister la jeunesse dans la préparation et l'orientation de son avenir et d'assurer le développement des institutions d'enseignement» (L.R.Q., M-15, art. 2).

La mission du ministère de l'Éducation est d'assister le ministre dans l'exercice de cette responsabilité. Elle s'accorde à l'action propre des réseaux des commissions scolaires et des établissements privés définie par la Loi sur l'instruction publique, par la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public et par la Loi sur l'enseignement privé.

Le ministre reçoit des devoirs et assume des pouvoirs dont l'exercice est essentiel à la définition et à la diffusion des services éducatifs auprès de l'ensemble de la population québécoise, dans le respect des valeurs qui reflètent ses aspirations, essentiel en particulier à la cohérence de l'action de tous les partenaires du système scolaire.

Il appartient ainsi au ministre de proclamer les finalités et les objectifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, puis d'assurer les conditions générales permettant de les poursuivre, en fournissant l'encadrement et le soutien nécessaires aux services éducatifs que les réseaux ont le mandat de dispenser.

Au plan éducatif et *pédagogique*, le ministre a la responsabilité de définir la nature des services éducatifs qui doivent être offerts aux diverses populations scolaires, de même que le cadre général de leur organisation. Il soumet à l'adoption du Gouvernement le régime pédagogique qui porte sur l'admission des élèves, le calendrier scolaire, les cycles d'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, les matières obligatoires et les matières à option, le temps imparti à chaque matière et le nombre d'unités par matière, les conditions de passage des élèves d'un degré ou d'un ordre d'enseignement à un autre, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Le ministre approuve les programmes d'enseignement, élaborés et évalués sous son autorité. Il agrée les instruments pédagogiques qui peuvent être choisis pour l'enseignement des programmes d'enseignement officiels. Il détermine la liste des matières pour lesquelles il impose des épreuves uniques. Il délivre les diplômes d'études.

En matière de gestion des *ressources humaines*, le ministre est appelé à établir des conditions de travail, la classification, la rémunération, les recours et les droits d'appel des membres du personnel non syndiqué des commissions scolaires. Il établit également les exigences requises pour la délivrance d'un permis d'enseigner, de même que les normes d'évaluation de la scolarité des enseignants pour la détermination de leur qualification. Les commissions scolaires lui étant associées dans la partie patronale, il négocie avec les centrales syndicales, dans les matières assignées au plan national, les conditions de travail des enseignants, des professionnels et du personnel de soutien. Le Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation relève de son autorité.

En matière de gestion des *ressources matérielles*, le ministre autorise, dans le cadre des plans triennaux d'investissements scolaires, les projets d'immobilisation des commissions scolaires, de même que les plans et devis de construction, d'agrandissement ou de transformation majeure.

En matière de gestion des *ressources financières*, le ministre établit annuellement les règles d'attribution des ressources financières affectées par l'Assemblée nationale à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Ces règles peuvent

aussi porter sur la gestion financière, sur le système d'information financière et sur la vérification des états financiers des commissions scolaires.

Finalement, en matière *d'information*, le ministre adopte des mesures relatives à la collecte, au traitement, à la disponibilité et à la sécurité des données, de manière à fournir l'appui nécessaire aux processus de planification et d'évaluation.

C'est la première année que le ministère de l'Éducation agit sous l'empire de sa loi constitutive modifiée à la suite de l'adoption, le 20 juin 1985, de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Cette dernière loi a modifié ou abrogé les articles 5, 13, 14, 15 et 16 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, circonscrivant son mandat à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire.

2. Les lois et règlements

Le tableau 1 ci-après présente la liste des lois placées sous la responsabilité du ministre de l'Éducation. Le tableau 2 dresse la liste des règlements adoptés en vertu de ces lois et en vigueur le 31 mars 1986. Le tableau 3 mentionne en particulier les règlements adoptés entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986.

Tableau 1

Liste des lois placées sous la responsabilité du ministre de l'Éducation

Statuts refondus de 1964, chapitre 245	Lois du mérite scolaire
Lois du Québec, 1967, chapitre 63	Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire.
Loi du Québec, 1967, chapitre 125	Loi concernant la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent.
Lois du Québec, 1968, chapitre 110	Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec.
Lois du Québec, 1976, chapitre 40	Loi concernant l'annexion du territoire de l'Île-d'Anticosti à la municipalité scolaire du Littoral.
Lois refondues du Québec, chapitre C-11	Charte de la langue française (articles 72 à 88).
chapitre C-60	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.
chapitre E-1	Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture.
chapitre E-8.1	Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public.
chapitre E-9	Loi sur l'enseignement privé.
chapitre I-14	Loi sur l'instruction publique.
chapitre M-15	Loi sur le ministère de l'Éducation.
chapitre S-36	Loi sur les subventions aux commissions scolaires.
Lois du Québec, 1985, chapitre 8	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives.
Lois du Québec, 1985, chapitre 18	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic (article 59).
Lois du Québec, 1985, chapitre 27	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités (articles 123 à 126).
Lois du Québec, 1985, chapitre 31	Loi modifiant la Loi sur la communauté urbaine de Montréal et d'autres dispositions législatives (article 47).
Lois du Québec, 1986, chapitre 2	Loi sur la reprise du service du transport dans certaines commissions scolaires.

Tableau 2

Liste des règlements en vigueur le 31 mars 1986

Règlement sur la demande de recevoir l'enseignement en anglais	R.R.Q., c. C-11, r. 4
Règlement sur l'exemption du chapitre VIII du titre I de la Charte de la langue française pour les enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage	R.R.Q., c. C-11, r. 5
Règlement sur la langue d'enseignement des personnes séjournant de façon temporaire au Québec	R.R.Q., c. C-11, r. 6
Règlement sur le cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau primaire et du niveau secondaire	R.R.Q., c. C-60, r. 1
Règlement du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation sur les institutions d'enseignement confessionnelles reconnues comme catholiques	R.R.Q., c. C-60, r. 2
Règlement du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation sur les institutions d'enseignement confessionnelles reconnues comme protestantes	R.R.Q., c. C-60, r. 3
Règlement du Conseil supérieur de l'éducation sur la constitution d'un Comité de direction	R.R.Q., c. C-60, r. 3.1
Règlement sur les critères d'évaluation de la scolarité comme facteur servant à déterminer la qualification du personnel enseignant	R.R.Q., c. C-60, r. 4
Règlement sur l'horaire des élèves	R.R.Q., c. C-60, r. 6
Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement	R.R.Q., c. C-60, r. 7
Règlement de régie interne du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation	R.R.Q., c. C-60, r. 8
Règlement de régie interne du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation	Décret 573-86, 30 avril 1986
Règlement de régie interne du Conseil supérieur de l'éducation	R.R.Q., c. C-60, r. 10
Règlement sur le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire	R.R.Q., c. C-60, r. 11
Règlement sur le régime pédagogique du secondaire	R.R.Q., c. C-60, r. 12
Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé	R.R.Q., c. E-9, r. 1
Règlement sur le montant de la subvention payable par élève aux institutions d'enfance inadaptée déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subvention pour l'année 1985-1986	Décret 1290-85, 26 juin 1985
Règlement sur l'admission, l'inscription des élèves et la fréquentation scolaire	R.R.Q., c. I-14, r. 1
Règlement sur le calendrier scolaire des élèves de la classe maternelle et des niveaux primaire et secondaire	R.R.Q., c. I-14, r. 2
Décret concernant certaines délégations de pouvoirs en vertu de l'article 12 de la Loi sur l'instruction publique	Décret 2175-85, 23 octobre 1985
Règlement relatif à certaines délégations de pouvoirs	Décret 2176-85, 23 octobre 1985
Règlement sur les comités d'école et les comités de parents	R.R.Q., c. I-14, r. 3
Règlement sur les comités régionaux et le comité central de parents de toute commission scolaire de l'île de Montréal qui établit des régions administratives ou de districts	R.R.Q., c. I-14, r. 4
Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques	Décret 1326-84, 6 juin 1984
Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques	Décret 1325-84, 6 juin 1984
Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques	Décret 1327-84, 6 juin 1984
Règlement sur une délégation de pouvoir en vertu de l'article 12 de la Loi sur l'instruction publique	R.R.Q., c. I-14, r. 7
Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique	R.R.Q., c. I-14, r. 8

Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique	R.R.Q., c. I-14, r. 9
Règlement sur la permission accordée par le ministre de l'Éducation d'engager certains enseignants	R.R.Q., c. I-14, r. 10
Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire Crie	Décret 722-85, 17 avril 1985
Décret sur la rémunération du personnel préposé aux tâches relatives aux examens, guides et autres instruments d'évaluation du ministre de l'Éducation et sur le remboursement de certains de leurs frais	R.R.Q., c. I-14, r. 12
Règlement sur la rémunération et les autres avantages qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires ou syndics d'écoles	R.R.Q., c. I-14, r. 13
Règlement sur les normes et modalités de transfert et d'intégration du personnel hors cadre, de cadre, de gérance et de direction des écoles des commissions scolaires pour catholiques	Décret 517-86, 23 avril 1986
Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Éducation	R.R.Q., c. M-15, r. 0.1
Règlement sur les subventions pour le financement des commissions scolaires, des commissions régionales et du Conseil scolaire de l'île de Montréal	R.R.Q., c. S-36, r. 1

Tableau 3

Liste des règlements adoptés du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

Date d'adoption des décrets	Numéro des décrets	Sujet des règlements
17 avril 1985	722-85	Règlement sur la procédure d'élection des commissaires de la Commission scolaire Crie.
8 mai 1985	857-85	Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques.
8 mai 1985	858-85	Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques.
8 mai 1985	859-85	Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques.
26 juin 1985	1290-85	Règlement sur le montant de la subvention payable par élève aux institutions d'enfance inadaptée déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subventions pour l'année scolaire 1985-1986.
25 septembre 1985	1953-85	Règlement modifiant le Règlement sur le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire.
8 janvier 1986	5-86	Règlement modifiant le Règlement sur le cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau primaire et du niveau secondaire.
8 janvier 1986	6-86	Règlement modifiant le Règlement sur le régime pédagogique du secondaire.
5 mars 1986	232-86	Règlement concernant une correction au Règlement modifiant le Règlement sur le cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau primaire et du niveau secondaire.

3. La structure

Dès la décision gouvernementale, en décembre 1984, de partager entre deux ministres les responsabilités en matière d'éducation, le ministère de l'Éducation a commencé de modifier sa structure en transférant au nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie les trois directions générales de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires, de l'aide financière aux étudiants. La répartition des responsabilités et des ressources entre les deux ministères et la nécessité pour le ministère de l'Éducation d'adapter sa structure à sa mission redéfinie ont entraîné d'autres modifications mises en application le 1er avril 1985.

Dans l'établissement de sa nouvelle structure, le ministère de l'Éducation a poursuivi les objectifs suivants:

— éviter les duplications entre les secteurs et les unités administratives;

— assurer un équilibre et une complémentarité des responsabilités entre les secteurs et les unités administratives;

— assurer la cohérence dans les communications avec le réseau;

— établir des rapports étroits, harmonieux et efficaces avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Par ailleurs, à la suite de l'incorporation de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) le 26 février 1985, le ministère de l'Éducation a transféré à la nouvelle société les ressources de sa Direction des services informatiques aux réseaux (DSIR) en vertu d'un décret du Conseil des ministres le 19 juin 1985.

Enfin, au cours des changements dont a décidé le Premier ministre, en janvier 1986, en vue de décentraliser vers les ministères plus immédiatement concernés des responsabilités assumées jusqu'ici par le ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat à l'éducation des adultes a été transféré vers le ministère de l'Éducation.

La structure modifiée du ministère de l'Éducation, en vigueur le 31 mars 1986, apparaît dans les pages centrales. Le mandat de chacun des secteurs et des unités est décrit plus loin, dans la troisième partie du rapport.

4. Le personnel de direction

La liste qui suit a été établie le 31 mars 1986.

Cabinet du ministre

- Ministre: Claude Ryan
- Directeur de cabinet: André Fortier

Bureau du sous-ministre

- Sous-ministre: Thomas J. Boudreau
- Sous-ministre associé pour la foi catholique: Michel Stein
- Sous-ministre associée pour la foi protestante: Ann Schlutz
- Sous-ministres adjoints:
  Jean-Claude Cadieux
  Jean-Guy Gagnon
  André Rousseau
  Robert Trempe
- Secrétaire général: Jacques Lamarche

Unités rattachées au sous-ministre

- Direction des relations extérieures
  Directeur: Roger Haeberlé
- Direction de la vérification interne
  Directeur: Jean-Marie Verreault
- Coordination des activités en milieux amérindien et inuit
  Coordonnateur: Jean-Marie Saint-Jacques
- Direction de la comptabilité
  Directeur: Vacant
- Service juridique
  Directeur: Marcel Blanchet

Unités rattachées aux sous-ministres associés

- Direction de l'enseignement catholique
  Directrice: Micheline Lavallée
- Direction de l'enseignement protestant
  Directeur: John H. Ross Davidson

Secteur de la planification et du développement pédagogique

- Sous-ministre adjoint: Jean-Claude Cadieux
  Adjoint: Michel Taquet
- Conseillère au développement pédagogique en langue anglaise: Marjorie Gawley
- Coordination à la condition féminine
  Coordonnatrice: Vacant
- Secrétariat administratif: Philippe Chabot
- Direction générale de la recherche et du développement
  Directeur général: Jacques Babin

  Direction des études économiques et démographiques
  Directeur: Robert Maheu

  Direction de la recherche
  Directrice: Diane Gagnon

  Direction des études sur l'emploi et les carrières
  Directeur: Jean L'Hérault

  Direction de l'éducation permanente
  Directeur: Jean Proulx
- Direction générale des programmes
  Directeur général: Maurice Morand

  Direction de la formation générale
  Directeur: Guy Dion

  Direction de la formation professionnelle
  Directeur: Jacques Henry

  Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
  Directrice: Pauline C. Lesage

  Direction de la formation des personnels scolaires
  Directeur: Andréa Bouchard
- Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques
  Directeur général: Paul Vachon

  Direction de la sanction des études
  Directeur: Alain Mercier

  Direction du développement de l'évaluation
  Directrice: Solange Paquet

  Direction du matériel didactique
  Directeur: Michel De Celles

  Direction de la technologie éducative
  Directeur: Claude Fortier

Secteur des réseaux

- Sous-ministre adjoint: André Rousseau
  Adjoint: Gildas Gauthier
- Direction des services éducatifs aux anglophones
  Directeur: Gerald Brown
- Secrétariat à l'éducation des adultes
  Secrétaire: Robert Dépatie
- Direction générale de l'éducation des adultes
  Directeur général: Jean-Guy Godbout

Direction des programmes de formation
Directeur: Michel Doré

Direction de la gestion
Directeur: Jacques Couture

— Direction générale des régions
Directeur général: André Matte

Direction des services de régie et de liaison
Directeur: Raymond-Marie Lefrançois

Direction des services administratifs
Directeur: Réjean Morel

Direction des services éducatifs
Directeur: Vacant

Directions régionales
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie
Directeur: Fernand Dionne

Saguenay — Lac-Saint-Jean
Directeur: Vacant

Québec
Directeur: Valmont Richard

Trois-Rivières
Directeur: Pierre-Paul Allaire

Estrie
Directeur: Marcel Veillette

Laval-Laurentides–Lanaudière
Directeur: Gilles Lapointe

Montérégie
Directrice: France Goulet

Montréal
Directeur: Guy Dozois

Outaouais
Directeur: Denis Dugal

Abitibi–Témiscamingue
Directrice: Alberte Décarie

Côte-Nord
Directeur: Roger Boudreau

— Direction générale du financement et des équipements
Directeur général: Henri Tardif

Direction des ressources financières
Directeur: Jean-Marc Gariépy

Direction des équipements
Directeur: Raymond Mongrain

— Direction générale de l'enseignement privé
Directeur général: Denis Olivier

Direction de la reconnaissance des établissements
Directeur: Yvon Charbonneau

Secteur de l'administration

— Sous-ministre adjoint: Robert Trempe
Adjoint: Réjean Chevalier

— Secrétariat administratif: Jean-Guy Arteau

— Direction de la production et de la distribution du matériel didactique
Directeur: André Chamberland

— Direction des cours par correspondance
Directeur: Ovila Gaudreault

— Direction générale des ressources informationnelles
Directeur général: André Gariépy

Direction de la planification
Directeur: Gaston Mongeau

Direction du traitement de l'information
Directeur: Yves Saint-Jacques

Direction des systèmes d'aide à la décision
Directeur: Jean Houde

Direction du développement des systèmes
Directeur: Normand Joly

Direction de la gestion des données
Directeur: Bernard Thibault

— Direction des ressources humaines
Directeur: Maurice Busque

— Direction générale de la gestion financière et des ressources matérielles
Directeur général: Gilles Taillon

Coordination des projets réseaux
Coordonnateur: William Lee

Direction des ressources matérielles
Directeur: Marcel Therrien

Direction des budgets et de la programmation
Directeur: Pierre Shedleur

— Direction des communications
Directeur: Bernard Dagenais

Secteur des relations du travail (réseaux)

— Sous-ministre adjoint: Jean-Guy Gagnon
Adjoint: Claude Lamoureux

— Secrétariat administratif: Sylvie Beaudoin

— Greffe des tribunaux d'arbitrage
Directeur: Léopold Bouchard

— Direction générale des ressources humaines (réseaux)
Directeur général: Michel Bergeron

Service de la rémunération et des conditions de travail
Chef: Camille Côté

Direction des relations professionnelles
Directeur: Marc Poulin

Direction de la politique administrative et salariale des cadres
Directeur: Bertrand Vallée

Direction des permis et des brevets d'enseignement
Directeur: André Raymond

Direction de la classification
Directeur: Maurice Racine

5. L'effectif

Le partage des responsabilités entre les deux ministères a entraîné le transfert de 545 membres du personnel du ministère de l'Éducation vers le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, soit 26,8 p. 100 du personnel permanent: 368 personnes constituant l'effectif du secteur de l'enseignement supérieur et de ses trois directions générales de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires et de l'aide financière aux étudiants; 177 en provenance de la direction du Ministère et des secteurs de la planification, de l'administration et des services interréseaux.

Par ailleurs, l'effectif de 122 postes de la Direction des services informatiques aux réseaux a été transféré à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS).

Enfin, le transfert du Secrétariat à l'éducation des adultes depuis le ministère du Conseil exécutif vers le ministère de l'Éducation s'est accompagné de 4 postes.

Le tableau 4 donne un aperçu de l'effectif existant en 1985-1986 et de l'effectif autorisé en 1986-1987, selon les secteurs.

Tableau 4

Effectif du Ministère par secteur

	1985-1986	1986-1987
Réseaux	553	495
Relations du travail	94	92
Planification et développement pédagogique	240	217
Administration interne	665	409
Direction du Ministère	72	63
Total	**1 624**	**1 276**

6. Le budget

Une part de 35,3 p. 100 du budget du ministère de l'Éducation en 1984-1985, soit 2 221,2 millions de dollars, a été transférée au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Un autre montant de 7,3 millions de dollars a été transféré de la Direction des services informatiques aux réseaux du ministère de l'Éducation à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS).

Le budget consacré à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire en 1985-1986 s'est établi à 4 591,9 millions de dollars.

Les crédits affectés à l'administration du Ministère et à la consultation sont passés de 103 400 000 $ à 99 200 000 $, soit une baisse de 4 p. 100. Cette diminution s'explique par une compression de 3,2 millions de dollars et par le transfert de certaines compétences.

Les crédits affectés à l'enseignement sont passés de 4 046 200 000 $ à 4 492 700 000 $, soit une hausse

de 11,3 p. 100. À l'enseignement primaire et secondaire public, l'augmentation est de 421 500 000 $ et représente 94,4 p. 100 de la hausse des crédits du secteur enseignement.

Cette hausse s'explique par le paiement par anticipation fait en 1983-1984, ce qui a eu pour effet de diminuer les crédits de 1984-1985 et ainsi de gonfler de 7,7 p. 100 le taux d'accroissement des crédits de 1985-1986. Le taux d'accroissement réel se situe donc à 3,5 p. 100.

L'enseignement privé a vu ses crédits augmenter de 7,9 p. 100 en raison principalement de la hausse des effectifs scolaires et d'une majoration de la valeur locative.

La hausse des crédits de l'éducation populaire est due, en partie, au fait que des activités comptabilisées ailleurs en 1984-1985 ont été incluses, en 1985-1986, dans les activités de l'éducation populaire.

Le tableau 5 présente l'ensemble des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1985-1986, en comparaison de ceux de 1984-1985.

Tableau 5

Crédits de 1985-1986 en comparaison de ceux de 1984-1985 (en millions de dollars)

	Crédits 1985-1986		Crédits 1984-1985		Variation	
	Millions de $	%	Millions de $	%	Millions de $	%
Administration et services						
Administration	97,3	2,1	101,4	2,4	(4,1)	(4,0)
Conseil supérieur de l'éducation	1,9	0,1	2,0	0,1	(0,1)	(5,0)
Sous-total	**99,2**	**2,2**	**103,4**	**2,5**	**(4,2)**	**(4,1)**
Enseignement						
Enseignement privé	280,4	6,1	259,8	6,2	20,6	7,9
Enseignement primaire et secondaire public	4 200,0	91,4	3 778,5	91,1	421,5	11,2
Éducation populaire	12,3	0,3	7,9	0,2	4,4	55,7
Sous-total	**4 492,7**	**97,8**	**4 046,2**	**97,5**	**446,5**	**11,3**
Total:	**4 591,9**	**100,0**	**4 149,6**	**100,0**	**442,3**	**10,7**

Deuxième partie

Les réseaux

1. L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public

Le réseau des commissions scolaires

Le réseau scolaire public compte 234 commissions scolaires:

201 commissions scolaires catholiques ou pour catholiques;

29 commissions scolaires protestantes ou pour protestants;

4 commissions scolaires multiconfessionnelles.

De ce nombre total,

131 dispensent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire,

37 dispensent l'enseignement secondaire,

66 dispensent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

Relevant des commissions scolaires, 2 547 écoles accueillent, dans 3 176 bâtiments, 1 043 902 élèves.

Quelque 350 000 adultes fréquentent en outre 350 centres de formation répartis dans 79 commissions scolaires. Des activités d'éducation populaire touchent encore 200 000 personnes inscrites.

Les effectifs et le budget

Les tableaux 6, 7 et 8 présentent l'effectif des élèves, l'effectif du personnel et le budget subventionné des commissions scolaires.

Tableau 6

Effectif des élèves

	1985-1986	1986-1987*
Éducation préscolaire**	98 017	95 977
Enseignement primaire	546 063	554 227
Enseignement secondaire	399 822	393 033
Total	**1 043 902**	**1 043 237**

* Prévisions

** Y compris les enfants de 4 ans inscrits à la maternelle.

Tableau 7

Effectif du personnel

	1985-1986
Personnel enseignant	61 174
Direction des écoles	3 673
Cadres et gérants	2 184
Personnel professionel	3 357
Personnel de soutien	17 521
Total	**87 909**

Tableau 8

Budget subventionné (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987*
Fonctionnement	3 709 011,4	3 709 602,2
Investissements	24 884,2	22 000,0
Service de la dette	377 086,7	382 828,9
Adultes	89 058,7	154 826,7
Total	**4 200 041,0**	**4 269 257,8**

* Prévisions

Les points saillants

Principales réalisations en 1985-1986

• Intégration des commissions scolaires

Dans la plupart des commissions scolaires, les discussions relatives à l'intégration des enseignements primaire et secondaire se sont tenues. Des ententes se concluent.

Le 1er juillet 1985, il y avait 234 commissions scolaires (66 intégrées, 37 régionales et 131 primaires); selon toute probabilité, le 1er juillet 1986, il y aurait 215 commissions scolaires (101 intégrées, 25 régionales et 89 primaires).

• **Le régime pédagogique**

L'application du régime pédagogique qui devait se faire en juillet 1986 a été reportée en juillet 1987. Une entente particulière a été conclue pour l'implantation des programmes dans les écoles où l'enseignement est dispensé en langue anglaise.

Le décret de janvier 1986 a permis au ministre d'édicter les règles d'organisation des activités éducatives pour l'année scolaire 1986-1987 de manière à réserver le temps nécessaire pour faire le point sur les différents dossiers reliés au régime pédagogique, dont celui de la formation professionnelle, et à préciser le déroulement de la démarche pour terminer la révision.

• **La micro-informatique**

Plus de 9 000 ordinateurs MAX de Comterm sont disponibles dans les écoles dont plusieurs en possèdent deux. Des commissions scolaires ont regroupé les leurs dans des laboratoires. On estime que le réseau possède près de 18 000 micro-ordinateurs de toutes marques et de toutes gammes. Le Ministère a consacré 6,6 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et 22,4 millions pour les dépenses d'immobilisations. Les commissions scolaires disposent de 27 logiciels acquis collectivement par la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS). Elles ont de plus acquis d'autres logiciels pour une somme de 2 millions.

• **Activités particulières en éducation des adultes**

L'année 1985-1986 constitue la première année d'application de la politique d'ouverture pour les effectifs adultes, qui s'est traduite par une augmentation significative de la clientèle et du coût des activités. Le montant de l'enveloppe de base est passé de 11 à 75 millions de dollars. L'augmentation s'explique par la croissance du nombre des inscriptions et par le transfert des effectifs des programmes «Insertion sociale et professionnelle des jeunes» et «Rattrapage scolaire» considérés jusqu'ici comme appartenant au secteur des jeunes.

Principales orientations pour 1986-1987

• **La loi scolaire**

Le projet de loi 24, déposé à l'Assemblée nationale le 18 mars 1986, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, propose de proroger jusqu'au troisième dimanche de novembre 1987 la durée du mandat des commissaires d'écoles. À partir de cette date, tous les commissaires seront élus en même temps pour trois ans. Le projet enlève l'obligation d'être de la confession religieuse d'une commission scolaire confessionnelle pour voter. Il prévoit la possibilité pour une commission scolaire d'étaler son déficit. Il permet aux commissions scolaires confessionnelles de déléguer au Conseil scolaire de l'île de Montréal leur pouvoir d'emprunt.

Le ministre de l'Éducation a annoncé d'autres modifications de la Loi sur l'instruction publique à l'automne 1986.

• **Le régime pédagogique**

Une révision du régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire sera entreprise. Cette révision visera à solutionner, entre autres, des situations telles que le temps prescrit, l'enseignement des langues secondes, les cheminements de formation professionnelle, les règles de sanction des études.

• **Les nouveaux programmes**

Les nouveaux programmes pour l'enseignement dispensé en français continueront d'être implantés selon les calendriers prévus. La traduction des programmes en langue anglaise sera accélérée. L'énumération complète des programmes disponibles peut être retrouvée dans l'Instruction 1986-1987 sur l'organisation des activités éducatives.

• **La micro-informatique**

Le Ministère entend consolider, en 1986-1987, les actions entreprises au cours des trois dernières années. Il consacrera 4,6 millions de dollars au perfectionnement des enseignants et à la production et à l'achat de logiciels éducatifs. Les exigences nouvelles de l'informatique seront prises en compte dans la formation en enseignement professionnel.

• **L'éducation des adultes**

Le Ministère entend maintenir le principe de l'accessibilité. Cependant, une identification plus sélective des cours pouvant faire l'objet d'une inscription sera effectuée. Il compte s'entendre avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour ajuster les règles de financement s'appliquant aux programmes de formation professionnelle.

Le ministère soumettra à la consultation le projet d'un régime pédagogique ou d'un cadre d'organisation de l'éducation des adultes. Il effectuera une analyse quant au maintien de certains centres spécialisés en formation professionnelle des adultes et intensifiera les actions déjà entreprises en matière de condition féminine: reconnaissance des acquis, accès des femmes au diplôme d'études secondaires, formation préparatoire aux techniques de pointe. Il produira de nouveaux instruments d'évaluation des acquis expérientiels dans les champs jugés prioritaires.

Les programmes d'études

Principales réalisations en 1985-1986 et principales orientations pour 1986-1987

• Implantation des programmes d'enseignement général en langue française

La majorité des nouveaux programmes du primaire et les guides pédagogiques sont disponibles dans leur version officielle. Les quatre derniers guides d'activités pour la formation personnelle et sociale seront disponibles en 1987, celui sur les activités manuelles à l'automne 1986 et celui sur l'enseignement moral à l'été 1987.

La date de l'application obligatoire des programmes en arts, en sciences humaines, en sciences de la nature, en enseignement religieux a été reportée de deux ou trois ans.

Des sessions de mise à jour pour chaque programme sont organisées régionalement à l'intention des multiplicateurs locaux chargés du perfectionnement des enseignants sous la responsabilité des commissions scolaires.

La publication d'un manuel pour chaque nouveau programme ne se réalise pas selon le rythme escompté; toutefois la situation devrait s'améliorer, compte tenu que les maisons d'édition auront plus de temps dans le cas des matières dont l'application est retardée.

Le Ministère continuera de proposer aux enseignants des activités de perfectionnement sur l'évaluation des apprentissages.

La sensibilisation des élèves à l'informatique s'intensifie surtout dans le cadre des projets de recherche et d'innovation.

L'évaluation des programmes s'est poursuivie en 1985-1986: programme de mathématiques, d'écologie et d'éducation économique. Celle du programme d'éducation physique sera entreprise en 1986-1987.

Les programmes de formation générale du secondaire ont été révisés. La plupart des programmes et des guides sont disponibles, sauf pour les sciences en 4e et 5e secondaire, où ils devraient être terminés pour 1988-1989. L'implantation des programmes se poursuivra dans l'ensemble jusqu'en 1988; celle des programmes de sciences de 5e secondaire s'effectuera en 1989.

• L'implantation des programmes d'enseignement général en langue anglaise

La traduction des guides du primaire a été retardée, car la priorité a été accordée à la traduction des guides du secondaire, afin de permettre l'application des mêmes règles de sanction des études aux élèves francophones et anglophones.

Le calendrier d'application des programmes a été retardé de 1988-1989 à 1990-1991.

Le Ministère a convenu de modalités de concertation avec les représentants du secteur anglophone afin de hâter et de faciliter la préparation et l'approbation de matériel didactique.

• Évolution des programmes d'enseignement professionnel

Il existe 258 programmes de formation professionnelle pour les jeunes, dont 192 sont terminaux et conduisent à une sanction officielle. Soixante-quatre ont jusqu'ici été diffusés en «version améliorée». Quatorze programmes seront diffusés en version expérimentale ou officielle à l'automne 1986. Quatre programmes de formation générale à caractère technique ont été expérimentés dans quatorze commissions scolaires. L'expérimentation sera élargie à quinze autres écoles en 1986-1987. Un autre programme d'éducation technologique de 2e niveau est en cours d'élaboration. Dix commissions scolaires ont expérimenté l'un ou l'autre des programmes d'éducation manuelle ou technique. L'expérimentation sera étendue à soixante-quinze autres écoles en 1986-1987.

En 1986-1987, le travail se poursuivra dans neuf programmes en cours d'élaboration et sera amorcé dans huit secteurs.

• Révision des programmes

La révision de tous les programmes d'études sera pratiquement terminée à la fin de 1986. Le Ministère s'est donné un cadre pour l'évaluation des programmes, qui porte sur l'élaboration, l'implantation et l'application du programme, sur le degré de satisfaction et le degré de réussite des élèves.

Interventions éducatives particulières

Principales réalisations en 1985-1986

Pour favoriser le développement de certaines priorités gouvernementales ou ministérielles et pour répondre à des situations particulières, les commissions scolaires peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires qui s'ajoutent aux allocations de base.

Ces allocations touchent les domaines suivants:

— le développement de l'éducation chrétienne dans les écoles catholiques et protestantes;

— l'organisation de services supplémentaires pour des élèves en difficulté, pour les enfants des milieux économiquement faibles et pour l'accueil et la francisation des non-francophones;

— l'aide à l'accès à l'éducation (pension et hébergement, etc.);

— les services de garde en milieu scolaire;
— l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;
— l'implantation de la micro-informatique à des fins pédagogiques;
— l'organisation de services pour des clientèles adultes (alphabétisation, personnes handicapées);
— la formation socio-culturelle des adultes;
— les activités d'accueil et de référence, et le soutien administratif à la formation;
— la gestion de l'éducation des adultes et le financement des centres.

Principales orientations pour 1986-1987

Les allocations budgétaires prévues devraient permettre de maintenir l'essentiel de ces interventions particulières. Toutefois, les allocations supplémentaires seront intégrées aux allocations de base dans les cas suivants:

— les classes d'accueil et de francisation;
— les milieux économiquement faibles;
— l'aide à la pension;
— les frais de scolarité hors réseau;
— les postes d'enseignants supplémentaires accordés pour des cours spéciaux et à domicile;
— l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;
— l'adaptation scolaire, en partie;
— les commissions scolaires du Nord;
— la formation socio-culturelle des adultes;
— l'enseignement des langues secondes aux adultes;
— la gestion de l'éducation des adultes et le soutien administratif à la formation.

Gestion des ressources humaines

Principales réalisations en 1985-1986

Le personnel enseignant, à la suite d'une décision gouvernementale, a bénéficié d'un moratoire sur la tâche d'enseignement pour l'année 1985-1986.

Les pourparlers relatifs aux conditions d'intégration des personnels des commissions scolaires qui intègrent les enseignements primaire et secondaire le 1er juillet 1986 sont terminés.

L'application de mesures spéciales de résorption a permis de réduire les effectifs en surplus. Les effectifs en disponibilité ont diminué de 57,4 p. 100, passant de 4 989 à 2 124 alors que les effectifs non réengagés ont été réduits de 34,7 p. 100.

Principales orientations pour 1986-1987

Les efforts seront consacrés au renouvellement des conventions collectives et aux modifications aux règlements régissant les conditions de travail des cadres.

Le Ministère mettra à la disposition des commissions scolaires des instruments permettant une meilleure gestion des affectations et du perfectionnement des enseignants.

Un effort important sera consenti à la programmation d'activités visant la résorption des personnels en surplus.

Le personnel autre qu'enseignant de certaines commissions scolaires qui effectueront l'intégration des enseignements bénéficiera d'un moratoire sur la mise en disponibilité et le non-réengagement. Le Ministère continuera d'appliquer plusieurs mesures pour faciliter l'utilisation et la relocalisation des effectifs en disponibilité et des mesures plus strictes pour éviter tout engagement de nouveaux employés dans les corps d'emploi où il existe des surplus. Les règles budgétaires prévoient que la sécurité d'emploi sera financée dans le cadre d'enveloppes établies a priori plutôt qu'en fonction de l'analyse des dépenses encourues; ceci en vue de responsabiliser davantage les commissions scolaires et d'assurer une gestion encore plus efficace de ce programme.

Gestion des ressources matérielles

Principales réalisations en 1985-1986

Les autorisations accordées aux commissions scolaires en matière *d'immobilisations* l'ont été conformément aux prévisions 1985-1986 du plan des équipements 1985-1988. Ce plan se compose de deux grandes catégories: les parachèvements et les initiatives nouvelles. Les déboursés ont atteint 205,8 millions de dollars qui ont été affectés

— aux projets autorisés avant le 30 juin 1985 et aux 13 autres autorisés en 1985-1986;
— à l'enveloppe pour la conservation des équipements (mobilier, appareillage et outillage);
— aux projets dits hors-enveloppes (vices de construction, matériaux dommageables à la santé, etc.);
— à l'acquisition d'équipement de micro-informatique à des fins pédagogiques;
— aux 259 projets d'amélioration d'écoles présentés par 94 commissions scolaires.

De plus un montant de 24,88 millions de dollars a été consacré aux commissions scolaires nordiques (Littoral, Crie, Kativik) et à l'École d'agriculture de Sainte-Croix.

Principales orientations pour 1986-1987

Le plan des équipements 1986-1987 comporte un montant de 172,3 millions de dollars pour les parachèvements. Des discussions se poursuivent pour de nouveaux investissements.

La politique *d'aliénation des biens immeubles* excédentaires a pour but de permettre aux commissions scolaires d'aliéner leurs immeubles excédentaires et de permettre à des organismes publics ou communautaires de les acquérir pour une somme minimale. Une réflexion sur cette politique est présentement en cours. Il est possible que les commissions scolaires puissent, après approbation du ministre, utiliser une partie ou la totalité du produit de la vente pour réaliser des projets de construction ou d'agrandissement d'écoles ou de centres administratifs.

L'application du *régime d'indemnisation*, pour dommages directs aux biens des commissions scolaires, révèle que 18 sinistres (dont 1 majeur) ont été enregistrés en 1985-1986. Le régime sera maintenu en 1986-1987 avec deux modifications importantes. Une commission scolaire qui loue un de ses immeubles à un tiers autre qu'un organisme scolaire ou un ministère québécois devra souscrire à une assurance-incendie. Une municipalité ou un organisme qui investit dans le cadre d'un projet conjoint avec une commission scolaire devra souscrire à une assurance pour couvrir ses investissements.

Gestion des ressources financières

Principales réalisations en 1985-1986

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires sont financées à partir de diverses sources. Le montant des dépenses admissibles comprend les subventions gouvernementales et les revenus déductibles des subventions, tels les revenus tenant lieu de taxes et la facturation MEQ-MESS. Le montant des dépenses non-subventionnées comprend l'impôt foncier local. De plus certains services doivent s'autofinancer ou sont subventionnés par d'autres ministères, tels que le ministère des Transports.

Le montant des dépenses admissibles aux subventions résulte de l'application du mode d'allocation des ressources qui, en vigueur depuis 1980-1981, repose sur le principe du budget fermé. Les ressources sont attribuées globalement et a priori, au moyen de paramètres prédéterminés. Les commissions scolaires disposent d'une pleine transférabilité entre les allocations et à l'intérieur de celles-ci. Le recours, par voie de référendum, à la taxation au-delà des plafonds prévus est demeuré l'exception.

Principales orientations pour 1986-1987

Un nouveau mode d'allocation des ressources défini en concertation par le Ministère et les associations représentant les commissions scolaires sera mis en application en 1986-1987. Il repose sur le mode d'allocation antérieur (budget fermé, allocation a priori et transférabilité), mais il en accentue l'application. Il prévoit donc une globalisation plus marquée des allocations, une réduction des montants alloués sur étude de projets ou analyse de dépenses et une transférabilité accrue. Le découpage des allocations et les règles de calcul ont été revus. Les paramètres ont été rajeunis ou remplacés par des paramètres normatifs.

Le Ministère et ses partenaires ont de plus entrepris l'examen d'ensemble de la politique de financement des commissions scolaires.

Principales réalisations en 1985-1986

- **Allocations d'immobilisations**

Les allocations d'immobilisations sont financées par diverses sources. Le montant des dépenses admissibles est pourvu soit par une subvention d'investissements pour les commissions scolaires nordiques et l'École d'agriculture, soit par un emprunt à long terme, soit par les revenus déductibles des subventions (disposition d'actifs immobiliers, taxe d'accise, etc.). Le montant non-subventionné provient de la disposition d'actifs mobiliers ou par une contribution interfonds.

Le montant des dépenses admissibles repose sur le principe d'une envelope budgétaire fermée. Il est globalement attribué a priori au moyen de paramètres prédéterminés.

Principales orientations pour 1986-1987

Un nouveau mode d'allocation des ressources, réalisé par le Ministère en concertation avec ses partenaires s'appliquera en 1986-1987. Il repose aussi sur le budget fermé et l'allocation globale a priori. Toutefois la méthode a été rajeunie; le découpage des constituantes de l'allocation et les règles de calcul ont été revus; les paramètres ont aussi été rajeunis ou remplacés par des paramètres normatifs.

Principales réalisations en 1985-1986

• Dépenses en immobilisations

Le financement des dépenses en immobilisations des commissions scolaires est assuré par l'émission d'obligations, à laquelle est rattachée une promesse de subvention. Les dépenses d'immobilisations des commissions scolaires nordiques sont financées par des subventions d'investissements.

On prévoit que 224 commissions scolaires auront émis des obligations pour une valeur totale de 423,1 millions de dollars au cours de l'exercice scolaire 1985-1986. Le solde de la dette à long terme des commissions scolaires passera de 1 956,9 millions de dollars au 30 juin 1985 à 2 168,8 millions au 30 juin 1986.

Principales orientations pour 1986-1987

On prévoit que les commissions scolaires emprunteront par émissions d'obligations 417,4 millions de dollars au cours de l'exercice 1986-1987. Il est estimé que le coût du service de la dette pour 1986-1987 sera de 382,8 millions. Le solde de la dette serait d'environ 2 369,0 millions au 30 juin 1987.

2. L'enseignement privé

Les établissements privés

Le réseau de l'enseignement privé se compose de trois types d'établissements groupés selon les enseignements qui y sont donnés, soit l'enseignement général, l'enseignement professionnel et l'enseignement de culture personnelle. Pour fins de subventions, on attribue à ces établissements l'un des statuts suivants: établissements déclarés d'intérêt public (DIP); établissements reconnus pour fins de subventions (RFS) et établissements sous permis.

Seuls les établissements DIP et RFS peuvent recevoir des subventions gouvernementales, lesquelles visent les effectifs scolaires de tous les ordres d'enseignement, de la maternelle au secondaire, incluant l'enfance en difficulté et l'éducation des adultes. Les subventions par élève varient en fonction du statut des établissements pour une population scolaire donnée. Elles sont composées de deux éléments: un montant de base et un montant au titre de la valeur locative.

Au cours de l'année scolaire 1985-1986, le réseau des établissements subventionnés comprend 182 établissements desservant 79 033 élèves.

L'effectif et le budget

Les tableaux 9 et 10 présentent l'effectif des élèves du réseau de l'enseignement privé et le budget des subventions accordées aux établissements.

Tableau 9

Effectif de l'enseignement privé subventionné

	1985-1986	1986-1987*
Éducation préscolaire	822	834
Primaire	10 757	10 918
Secondaire	67 168	68 176
Enfance en difficulté d'adaptation	286	286
Total	**79 033**	**80 214**

* Prévisions

Tableau 10

Budget des subventions (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987*
Enseignement primaire et secondaire	212 930,8	213 577,2

* Prévisions

Les services offerts

Les établissements privés dispensent l'éducation préscolaire ainsi que l'enseignement primaire et secondaire. La grande majorité des établissements subventionnés dispensent l'enseignement général, mais certains dispensent l'enseignement professionnel. D'autres établissements, non subventionnés, dispensent soit l'enseignement général, soit l'enseignement professionnel, soit des cours de culture personnelle.

Les établissements d'enseignement général et ceux d'enseignement professionnel doivent suivre les programmes officiels du Ministère, recruter des enseignants brevetés, présenter leurs élèves aux examens officiels, disposer d'équipements comparables à ceux du secteur public et organiser d'une façon appropriée les services aux élèves. Il sont soumis au régime pédagogique en vigueur dans les écoles publiques et doivent en outre déposer un cautionnement en vue de garantir le respect de leurs obligations envers les élèves.

Les écoles de culture personnelle dispensent tous les autres types d'enseignement. Il s'agit habituellement d'organismes à but lucratif qui, pour obtenir un permis, doivent offrir un programme suffisamment structuré, employer des professeurs ayant une compétence reconnue dans la matière enseignée, posséder un certificat de sécurité et d'hygiène pour les locaux utilisés, faire approuver leur publicité et leur formule de contrat et, enfin, déposer un cautionnement en vue de garantir le respect de leurs obligations envers les élèves. La délivrance d'un permis à ces écoles signifie moins l'agrément du Ministère qu'une forme de protection pour le consommateur.

Réalisations en 1985-1986 et orientations pour 1986-1987

• Gestion des ressources matérielles

L'application des politiques gouvernementales en matière de gestion de l'énergie et d'achat au Québec s'est poursuivie en 1985-1986. Il en sera de même en 1986-1987.

• Gestion des ressources financières

En 1985-1986, les subventions ont augmenté en moyenne de 3,5 p. 100. L'augmentation a été de 5,3 p. 100 à l'éducation préscolaire, de 5,8 p. 100 au primaire et de 3,4 p. 100 au secondaire. Ces subventions tiennent compte des variations dans les paramètres du réseau public applicables au réseau privé. De plus, elles reflètent la variation des effectifs des établissements privés et l'indexation de la valeur locative.

Le montant des subventions augmentera de 2,9 p. 100 en 1986-1987. Le nouveau montant tiendra compte surtout du rajustement des bases 1984-1985 et 1985-1986 pour tenir compte des coûts réels encourus et de la croissance de la clientèle.

• Modalités de versement des subventions

En 1985-1986, le versement des subventions s'est effectué en neuf tranches, les six premières d'après les données provisoires et les trois dernières d'après les données définitives.

La politique de versement des subventions sera inchangée en 1986-1987. De plus on examinera la modalité du dépôt direct pour voir s'il peut être implanté à la satisfaction des intervenants.

• Valeur locative

En 1985-1986, la valeur locative a été indexée de 4,3 p. 100. Certains établissements ont obtenu une révision de la valeur locative, qui portait sur le capital immobilisé et normalisé.

Un nouveau mode d'allocation des subventions au titre de la valeur locative sera à l'étude en 1986-1987. Il se fondera sur les caractéristiques suivantes: l'équité, la simplicité du mode de détermination du montant de la subvention et la transparence des résultats.

• Développement de la micro-informatique

En 1985-1986, les trois volets du plan de développement de la micro-informatique se sont reflétés dans les subventions: le perfectionnement des enseignants et le développement de logiciels ont été intégrés dans le calcul du montant de base et l'acquisition des équipements, dans le calcul de la valeur locative.

En 1986-1987, le plan de développement de la micro-informatique se poursuivra selon les mêmes paramètres.

3. L'éducation populaire

Le programme

Ce programme vise à assurer la réalisation d'activités d'éducation populaire par divers organismes ou associations, à financer des services régionaux d'accueil et de référence et à encourager les initiatives de développement régional. Il est sous la responsabilité des commissions scolaires et d'autres organismes.

Le budget

Le tableau 11 présente le budget du programme de l'éducation populaire.

Tableau 11

Budget (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987*
Aide aux organismes	12 340,7	12 288,7

* Prévisions

Réalisations en 1985-1986

• Dans les commissions scolaires

Le Ministère a versé aux commissions scolaires des subventions de 3,3 millions de dollars. Les activités financées comprennent les services d'accueil et de référence, le développement régional, la formation à distance et un centre audio-visuel.

Les commissions scolaires, les cégeps et la commission de formation professionnelle de chaque région du Québec organisent des services régionaux d'accueil et de référence à l'intention des adultes.

Organigramme

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

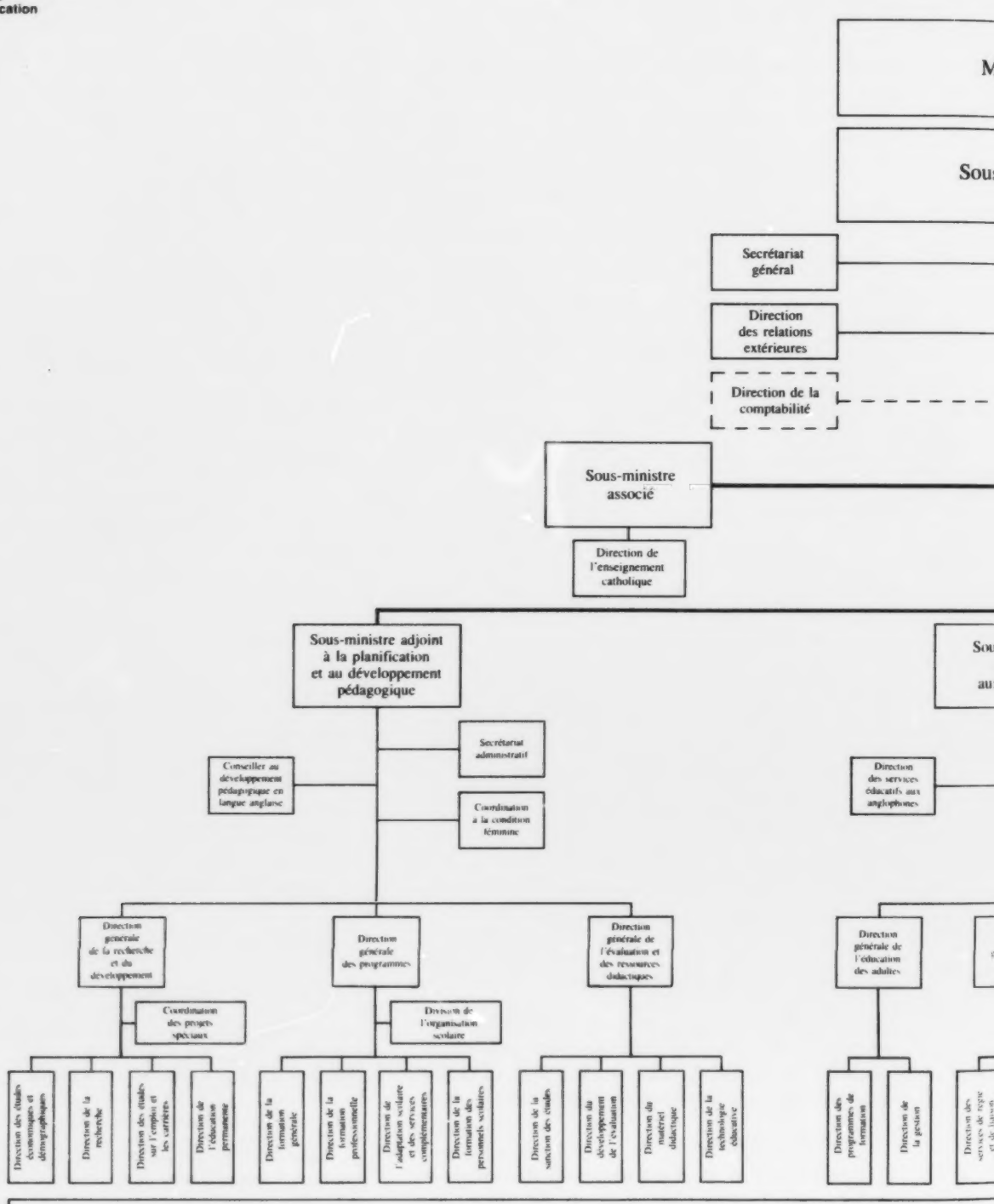

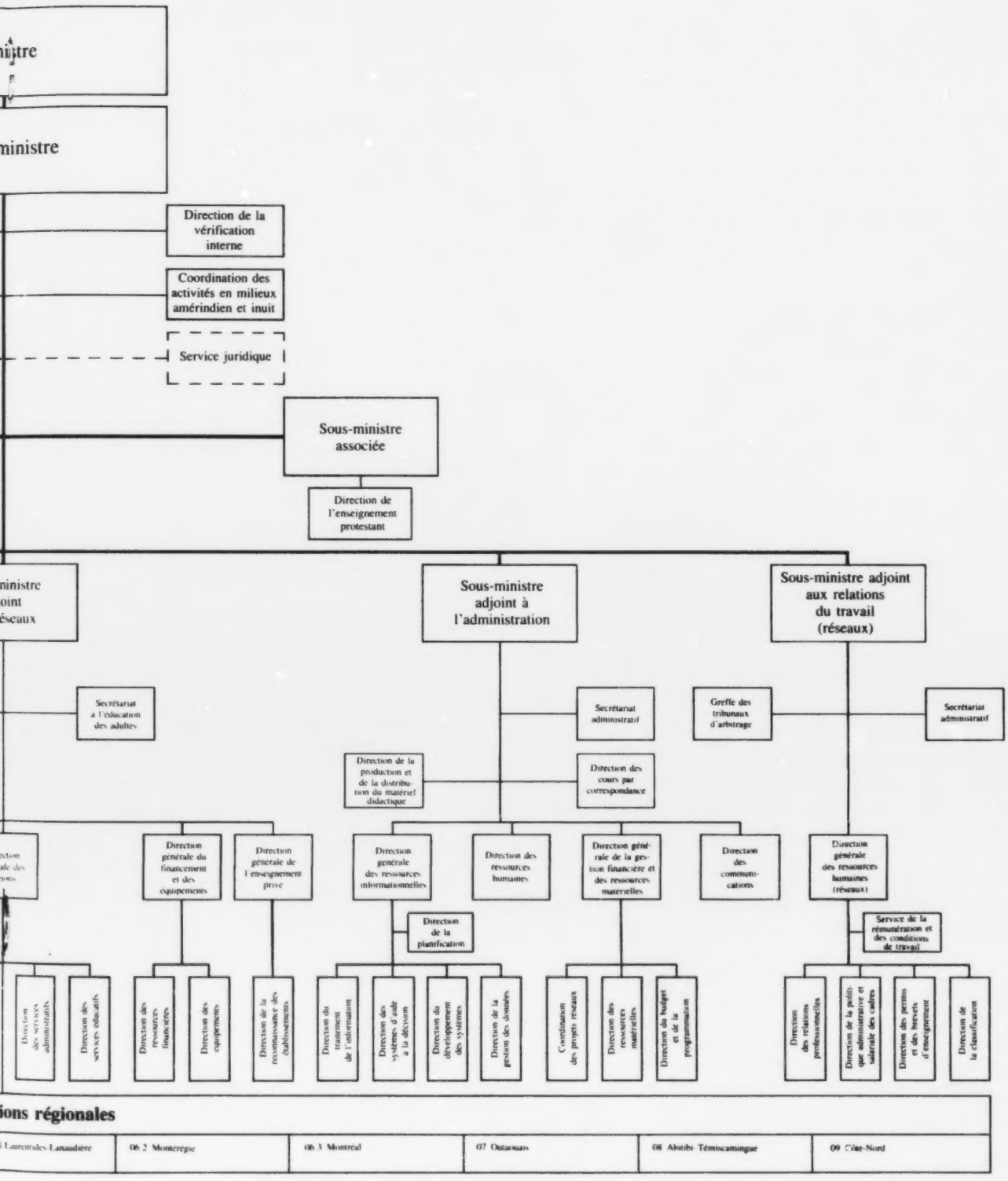
nistre
ministre
Direction de la vérification interne
Coordination des activités en milieux amérindien et inuit
Service juridique
Sous-ministre associée
Direction de l'enseignement protestant
ministre oint éseaux
Sous-ministre adjoint à l'administration
Sous-ministre adjoint aux relations du travail (réseaux)
Secrétariat à l'éducation des adultes
Secrétariat administratif
Greffe des tribunaux d'arbitrage
Secrétariat administratif
Direction de la production et de la distribution du matériel didactique
Direction des cours par correspondance
Direction générale du financement et des équipements
Direction générale de l'enseignement privé
Direction générale des ressources informationnelles
Direction des ressources humaines
Direction générale de la gestion financière et des ressources matérielles
Direction des communications
Direction générale des ressources humaines (réseaux)
Direction de la planification
Service de la rémunération et des conditions de travail
Direction des services administratifs
Direction des services éducatifs
Direction des ressources financières
Direction des équipements
Direction de la reconnaissance des établissements
Direction du traitement de l'information
Direction des systèmes d'aide à la décision
Direction du développement des systèmes
Direction de la gestion des données
Coordination des projets réseaux
Direction des ressources matérielles
Direction du budget et de la programmation
Direction des relations professionnelles
Direction de la politique administrative et salariale des cadres
Direction des permis et des brevets d'enseignement
Direction de la classification
ions régionales
Laurentides Lanaudière
06 2 Montérégie
06 3 Montréal
07 Outaouais
08 Abitibi Témiscamingue
09 Côte-Nord

De plus, les commissions scolaires, de concert avec les cégeps, peuvent participer à des initiatives de développement régional, en rendant plus accessibles et mieux adaptées leurs ressources éducatives: expertise, aide technique, équipements, locaux, etc.

- **Dans les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et dans les syndicats**

Le Ministère a accordé des subventions de 9,1 millions de dollars aux organismes volontaires d'éducation populaire, aux centrales syndicales et aux syndicats pour financer une partie des activités de formation qu'ils organisent.

On compte 960 OVEP accrédités, dont la plupart sont membres de différents regroupements: Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation et Mouvement des consommateurs handicapés du Québec.

L'aide aux organismes syndicaux a pour but d'assurer une assistance financière aux programmes de formation élaborés par les syndicats. Les cinq centrales syndicales (CEQ, CSN, CSD, FTQ, UPA) ainsi qu'une dizaine de syndicats peuvent recevoir une aide financière annuelle équivalente à 1,00 $ par membre. Ces organismes ont reçu 95 000 $ en 1985-1986.

Orientations pour 1986-1987

Le Ministère fera le point sur les activités de développement régional et sur les services régionaux d'accueil et de référence. Il établira de façon plus systématique la distinction entre les pratiques d'accueil et de référence des établissements et celles développées dans les services régionaux.

Il révisera le programme d'aide aux OVEP, tant au niveau des mécanismes et des procédures qu'au niveau de ses orientations et de la complémentarité possible entre le réseau et celui des commissions scolaires. La formation des personnes analphabètes et des personnes handicapées est prioritairement retenue.

Le Ministère maintiendra dans sa facture actuelle le programme d'aide aux syndicats, puisqu'il répond bien aux objectifs fixés.

Troisième partie

L'administration et les services

1. La Direction

Le mandat

La Direction du Ministère relève du ministre et du sous-ministre. Elle se compose des unités suivantes: le Cabinet du ministre, la Direction sous-ministérielle, la Direction de l'enseignement catholique, la Direction de l'enseignement protestant. Il lui appartient, auprès du ministre,

- de coordonner l'élaboration générale des politiques et des orientations du système de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- de coordonner les activités du Ministère ainsi que l'application des politiques et des plans d'action;
- de diriger et d'administrer le Ministère;
- d'assurer la liaison avec les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux;
- d'assurer la responsabilité de la dimension confessionnelle catholique ou protestante, selon le cas, du système scolaire;
- d'évaluer la valeur des contrôles incorporés aux activités du Ministère;
- de définir les orientations du Ministère et de diriger les activités en matière de relations extérieures;
- d'assurer la concertation relative aux orientations et interventions ministérielles à l'égard de l'éducation en milieu amérindien et inuit.

L'effectif

Tableau 12
Effectif*

	1985-1986	1986-1987
Direction sous-ministérielle	56	48
Direction de l'enseignement catholique	13	13
Direction de l'enseignement protestant	3	2
Total	**72**	**63**

* La notion de postes ne s'applique pas dans le cas du cabinet d'un ministre.

Le budget

Tableau 13
Budget (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987*
Cabinet du ministre	964,8	1 060,7
Direction sous-ministérielle	3 100,5	2 543,7
Direction de l'enseignement catholique	733,9	701,5
Direction de l'enseignement protestant	130,4	86,5
Total	**4 929,6**	**4 392,4**

* Prévisions

Les activités

Au cours de l'année 1985-1986, dans le cadre de la nouvelle configuration du ministère de l'Éducation, les efforts de la Direction du Ministère ont principalement porté sur les dossiers suivants:

1. *Responsabilisation des milieux et concertation avec les partenaires de l'éducation*. Un nouveau mode d'allocation des ressources aux commissions scolaires a été défini; préparé avec le réseau scolaire, il présente, entre autres, comme caractéristique d'accroître l'autonomie de gestion des commissions scolaires. Le Ministère a agi, en outre, comme membre du comité organisateur des États généraux sur la qualité de l'éducation, y assurant une participation active.
2. *Recherche de la qualité et de l'efficience à l'aide de l'évaluation*. Le Ministère a préparé un dossier des indicateurs permettant d'évaluer la qualité du système éducatif; ces données intégrées seront publiées annuellement. Il a également mis en place un mécanisme permettant d'évaluer la qualité des apprentissages des élèves; un tel système permettra de comparer l'évolution des performances de notre système dans le temps et pourra aider à corriger les politiques, les programmes, les méthodes pédagogiques et éventuellement certains aspects de l'organisation scolaire.

3. *Amélioration de la qualité de la langue maternelle écrite*. En mai 1986, seront administrées une épreuve obligatoire de composition à la fin du primaire et une épreuve obligatoire de composition en 5e secondaire conformes aux orientations du programme de français, langue maternelle. Également, un ensemble de mesures visant l'amélioration du français écrit dans les écoles ont été définies et leur mise en application débutera dès la prochaine année scolaire.
4. *Formation professionnelle des jeunes*. Le Ministère a réévalué l'ensemble de cette question, notamment en ce qui a trait au régime pédagogique, aux programmes de formation et aux équipements. Les modifications en cette matière seront publiées en juin 1986.
5. *La loi scolaire*. Un jugement de la Cour supérieure rendu le 25 juin par le juge André Brassard a déclaré inconstitutionnelle la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public (1984, chapitre 39), connue comme la Loi 3. Adoptée et sanctionnée le 4 juin 1985, le projet de loi 29, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives, a été l'objet d'un jugement de la Cour supérieure rendu le 2 décembre 1985 par le juge Jean-Marie Brassard déclarant inconstitutionnelles certaines de ses dispositions. Dans la conjoncture ainsi créée, le ministre de l'Éducation a présenté à l'Assemblée nationale, le 18 mars 1986, le projet de loi 24, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin d'ajuster rapidement le régime électoral scolaire.
6. *Formation et perfectionnement des maîtres*. Le projet d'un énoncé de politique a été préparé. Il est présentement à l'étude.
7. *Micro-informatique*. Les prévisions pour la troisième année du plan quinquennal en micro-informatique ont été intégralement réalisées dans chacun des axes fixés: les programmes d'études; la formation et le perfectionnement des personnels; le développement et l'acquisition de logiciels et de didacticiels; l'achat d'équipements; la recherche, l'expérimentation et l'innovation.
8. *Négociations des conventions collectives*. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la préparation des différents mandats de négociation, notamment ceux concernant la sécurité d'emploi, le perfectionnement, les champs d'enseignement, l'ancienneté et la capacité.
9. *Milieux économiquement faibles*. Des travaux se sont poursuivis pour mettre à jour la carte des milieux économiquement faibles; une étude fut également menée afin de définir une nouvelle approche responsabilisant davantage le milieu quant au choix des moyens éducatifs appropriés au contexte immédiat des interventions.
10. *Douance*. Le Ministère a publié un document intitulé «Les élèves doués et talentueux à l'école. État et développement» proposant au réseau scolaire une approche intégrée concernant les élèves doués et talentueux à l'école.
11. *Condition féminine en milieu scolaire*. Afin d'informer la population scolaire féminine sur les métiers non traditionnels, le Ministère a publié et diffusé le document «Explorons de nouveaux espaces» et il a constitué, dans quatre régions, une banque de conférencières sur les métiers non traditionnels. Il a également implanté un guide d'animation «Pareille, pas pareils» et il a conduit une recherche conjointement avec la Centrale de l'enseignement du Québec.
12. *Vérification interne*. L'année a donné lieu en particulier à la révision du plan de vérification à long terme des activités du Ministère et à l'élaboration d'un manuel de vérification interne. Les activités de vérification prévues au plan annuel ont été réalisées.
13. *Relations extérieures*. Au plan de la coopération internationale, le Ministère a fait des échanges avec la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Mexique, le Maroc et la République populaire de Chine. Il a participé aux travaux de l'UNESCO, de l'OCDE, de la CONFEMEN et du Conseil des ministres de l'éducation (Canada). Il a également accueilli des stagiaires du Nicaragua et du Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin (Bureau international du travail). Il a fait des échanges d'élèves et de professeurs avec d'autres provinces canadiennes.

La Direction de *l'enseignement catholique* a élaboré plusieurs programmes, guides et instruments: le programme et le guide pédagogique de 4e secondaire, les guides pédagogiques de 2e et 3e secondaire et du 2e cycle du primaire, les guides de planification pour classes multi-âges et pour les interventions en animation pastorale au secondaire, un rapport sur la situation de l'animation pastorale au primaire et un instrument d'analyse du vécu confessionnel de l'école.

De plus, elle a tenu des sessions régionales pour l'implantation du programme de 2e cycle du primaire et de 3e secondaire, pour le perfectionnement des animateurs de pastorale et pour l'implantation d'un instrument d'analyse du vécu confessionnel de l'école. Elle a vérifié les plans d'évaluation des commissions

scolaires en enseignement moral et religieux catholique et réalisé des activités particulières pour les personnels du secteur anglo-catholique.

La Direction de *l'enseignement protestant* a complété les programmes et les guides pédagogiques anglais de la 1re année du primaire à la 5e année du secondaire. La traduction des programmes de l'anglais au français est terminée; il reste à traduire les guides pédagogiques de 5e et 6e primaire et de 4e et 5e secondaire.

Elle a tenu des ateliers, en français et en anglais, dans chaque commission scolaire protestante pour l'implantation des nouveaux programmes. Elle a élaboré un devis pour les manuels scolaires et un guide pour l'animation religieuse dans les écoles.

Les orientations

Au cours de la prochaine année, la *Direction du Ministère* entend poursuivre ses efforts pour consolider les acquis des démarches de renouveau des dernières années. Certains grands dossiers appellent par ailleurs de nouveaux développements:

— la formation professionnelle des jeunes;

— la formation et le perfectionnement des enseignants;

— des modifications à la Loi sur l'instruction publique quant aux élections scolaires, quant au rôle des parents, quant à d'autres éléments encore à considérer;

— la solution du problème des élèves illégalement admis à l'enseignement en langue anglaise;

— le renouveau pédagogique quant à l'amélioration du français écrit, quant à l'amélioration de la connaissance de la langue seconde, quant à la disponibilité des manuels scolaires.

La *Direction de l'enseignement catholique* continuera l'élaboration et l'implantation des programmes et des guides pédagogiques pour l'enseignement moral et religieux catholique. Elle produira un guide de planification des interventions en animation pastorale au primaire, une banque d'activités pour l'animation pastorale, des guides pédagogiques pour des clientèles particulières, des instruments de mesure relatifs aux apprentissages de chacune des années du primaire et des unités de formation religieuse pour l'éducation des adultes.

Elle continuera d'offrir des sessions de perfectionnement et effectuera la vérification sectorielle du plan d'évaluation en enseignement moral et religieux dans un certain nombre de commissions scolaires. Elle aidera à résoudre certains problèmes des clientèles anglophones. Elle donnera des suites aux recommandations adressées au ministre de l'Éducation par le Comité catholique sous le titre «Éduquer la foi à l'école».

La *Direction de l'enseignement protestant* complètera l'adaptation des guides pédagogiques pour les écoles francophones, poursuivra les programmes de perfectionnement des maîtres et de sensibilisation des cadres scolaires et des parents et compilera un répertoire des ressources audiovisuelles à l'intention des enseignants en enseignement moral et religieux protestant.

2. Le secteur de la planification et du développement pédagogique

• *Le secteur*

— Le mandat

Sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, le Secteur de la planification et du développement pédagogique comprend les unités administratives suivantes: la Direction générale de la recherche et du développement, la Direction générale des programmes, la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques et la Coordination à la condition féminine.

Le Secteur de la planification et du développement pédagogique et les unités qui le composent poursuivent les objectifs suivants:

— assurer l'élaboration des grands encadrements pédagogiques, des programmes d'études ainsi que des politiques et plans ministériels de développement éducatif;

— coordonner la recherche ministérielle, les études économiques et démographiques et la formation du personnel scolaire, particulièrement la formation des enseignants;

— gérer le système de sanction des études secondaires des jeunes et le système d'approbation du matériel didactique; assurer également le développement dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et de l'évaluation des programmes d'études;

— élaborer et proposer des outils d'évaluation du système scolaire en développant des indicateurs de performance.

— L'effectif

Tableau 14
Effectif

	1985-1986*	1986-1987
Direction générale de la recherche et du développement		56
Direction générale des programmes		59
Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques		74
Coordination à la condition féminine		3
Direction et secrétariat		25
Total	**240**	**217**

* Données comparatives non disponibles en raison des changements de structure importants survenus dans le secteur.

— Le budget

Tableau 15
Budget (en milliers de dollars)

	1985-1986*	1986-1987**
Direction générale de la recherche et du développement		2 574,4
Direction générale des programmes		4 499,6
Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques		3 784,2
Coordination à la condition féminine		184,6
Direction et secrétariat		1 810,0
Total	**14 291,7**	**12 852,8**

* Données comparatives non disponibles en raison des changements de structure importants survenus dans le secteur.

** Prévisions

• *La Direction générale de la recherche et du développement*

— Le mandat

L'unité conduit des études et des recherches sur les diverses dimensions du système éducatif en vue d'en soutenir la gestion courante et le développement. Ses travaux portent sur les ressources mises en oeuvre, sur les services offerts aux jeunes et aux adultes et sur la transition entre l'école et la vie active. Cette direction est aussi chargée de coordonner et de réaliser divers travaux reliés à l'élaboration de la position ministérielle sur toute question concernant les orientations et le développement du système.

— Les activités

En 1985-1986, la Direction générale de la recherche et du développement a effectué des analyses en vue de la révision du mode de financement des commissions scolaires et en vue de la prévision des effectifs scolaires. Elle a développé un ensemble d'indicateurs de performance; elle a poursuivi des travaux sur les valeurs des jeunes; elle a engagé des projets d'évaluation de politiques, de programmes gouvernementaux et de programmes d'enseignement; elle a maintenu la banque informatisée de travaux de recherche ÉDUQ. Elle a lancé le système REPÈRES (système informatisé d'information sur les carrières); elle a publié deux rapports RELANCE et des monographies sur les secteurs d'emploi de l'avenir. Dans le domaine de l'éducation permanente, les travaux ont porté sur les écoles pour raccrocheurs, sur la reconnaissance des acquis de formation, sur l'alphabétisation, sur le perfectionnement des formateurs d'adultes, sur le congé-éducation et sur la formation sur mesure.

— Les orientations

La Direction entend poursuivre le développement des indicateurs de performance, réaliser une prévision à long terme des effectifs scolaires, effectuer des travaux sur les enseignants, sur la situation scolaire des communautés culturelles, sur la scolarisation des adultes, sur la budgétisation et sur les projets d'immobilisation. On mènera à terme des recherches sur l'orientation des filles, sur le programme de moniteurs de langue seconde, sur l'évaluation de l'enseignement des mathématiques, sur la politique de l'enfance en difficulté et sur les interventions éducatives en milieu économiquement faible. Les activités d'information scolaire et professionnelle seront maintenues. La Direction établira des descriptions de champs d'activité professionnelle pour aider à l'élaboration des programmes de formation professionnelle, réalisera des recherches en reconnaissance des acquis et soutiendra l'implantation des services d'accueil et de référence dans les régions.

• *La Direction générale des programmes*

— Le mandat

La Direction élabore les politiques régissant l'organisation des cours de formation générale, de formation professionnelle, des services d'adaptation scolaire et des autres services particuliers. Elle élabore

les programmes d'études et les guides pédagogiques; elle collabore à l'implantation des politiques, des plans et des programmes. Elle contribue à l'encadrement, au développement et au soutien de la formation du personnel scolaire.

— Les activités

La Direction générale des programmes a élaboré des programmes et des guides pédagogiques pour l'enseignement moral, l'histoire, les sciences physiques, la littérature, les mathématiques, la formation professionnelle et les activités manuelles. Elle a préparé le rapport d'évaluation du programme de mathématique au primaire et effectué l'évaluation des programmes d'éducation physique (primaire), d'écologie et d'éducation économique (secondaire). Elle a procédé à l'élaboration de nombreux documents relatifs au projet de politique de la formation professionnelle, de quatorze programmes de formation professionnelle et produit des documents pour le perfectionnement des maîtres dans cinq de ces programmes. Elle a mené à terme les échanges et les négociations de la mission mixte du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Services sociaux (mission MEQ-MAS devenue mission MEQ-MSSS); elle a terminé la politique des services complémentaires et les guides d'application; elle a réalisé une douzaine de projets d'innovation reliés à la douance et une vingtaine d'autres reliés à la mise en place des cheminements particuliers de formation et des programmes d'éducation technique et manuelle; elle a procédé à une évaluation de l'état de l'intégration des élèves en difficulté. Cette direction a procédé à l'élaboration d'une politique de formation des maîtres, commencé la préparation d'un plan annuel de perfectionnement des enseignants et administré différents plans de perfectionnement des autres catégories de personnel. Elle a réalisé différents travaux relatifs à la révision du régime pédagogique, à la collecte et à l'analyse des résultats de la consultation sur le sujet.

— Les orientations

La Direction élaborera les programmes et les guides pédagogiques en sciences (4e et 5e secondaire), en langues d'origine et en formation personnelle et sociale; elle procédera à la révision du programme de mathématiques au primaire et introduira certaines mesures reliées au plan d'amélioration de la qualité du français. Elle terminera l'évaluation des trois programmes entreprise en 1985-1986, préparera les instruments pour l'évaluation de trois autres programmes et révisera en profondeur les annuaires 01 et 02. Elle intensifiera l'élaboration et la révision des programmes de formation professionnelle et prendra en compte le perfectionnement des enseignants. Elle donnera suite à l'évaluation de la politique d'intégration des élèves en difficulté, intensifiera l'expérimentation des cheminements particuliers pour les élèves de 16 ans et plus et collaborera activement à l'implantation de la politique des services complémentaires. Elle terminera l'analyse et la mise à jour de la politique de la formation des maîtres et préparera des statistiques relatives à la situation des enseignants. Enfin la Direction conduira à terme la révision du régime pédagogique.

• La Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

— Le mandat

Cette direction est responsable de la gestion du système de la sanction des études secondaires et du développement de l'évaluation des apprentissages; elle est également responsable de l'évaluation des programmes d'études et de l'approbation du matériel didactique, du développement des perspectives en matière de technologie éducative et de la micro-informatique à des fins pédagogiques.

— Les activités

La Direction, outre la gestion courante des examens pour les anciens programmes, a fait porter ses efforts sur la sanction des études accomplies selon les nouveaux programmes. Des épreuves uniques seront administrées pour la première fois en juin 1986. Une épreuve de composition en français, langue maternelle, en 5e secondaire sera introduite en mai 1986. En évaluation des programmes, les travaux ont porté sur le traitement des données pour la mathématique (au primaire), pour l'éducation physique (au primaire) et pour l'écologie (au secondaire). La Direction met au point une nouvelle façon de publier la liste du matériel approuvé avec cotes et commentaires. De plus, elle a mené des négociations sur les droits d'auteur en audiovisuel. Elle a subventionné la production de 48 logiciels pour un montant de 1,5 millions de dollars et elle a poursuivi son programme de recherche et d'expérimentation en micro-informatique. Elle a procédé à l'évaluation d'une cinquantaine de logiciels éducatifs. Elle a contribué à la recherche et à la prospective dans le domaine des nouvelles technologies (micro-vidéotec, vidéo-disque) et a poursuivi ses travaux d'évaluation du plan de développement de la micro-informatique en milieu scolaire.

— Les orientations

La Direction intensifiera ses travaux d'élaboration d'épreuves uniques pour les nouveaux programmes et en entreprendra d'autres pour la sanction des études professionnelles qui rendront compte des nouvelles orientations ministérielles. Elle traitera les données relatives à l'épreuve de composition de 5e secondaire et en publiera les résultats. Elle amorcera la mise

en place d'un mécanisme d'évaluation de la situation des apprentissages. Elle abordera la question du droit d'auteur pour l'imprimé.

Elle modifiera le programme de soutien à la production de logiciels éducatifs de façon à ce qu'il entraîne, pour les logiciels subventionnés, l'acquisition de licences pour et au nom des commissions scolaires. Elle assumera de façon plus concertée les diverses actions ministérielles de planification et de développement pédagogique en micro-informatique.

• *Le Bureau de la coordination à la condition féminine*

— Le mandat

Cette unité coordonne la mise en oeuvre des éléments de la politique gouvernementale de la condition féminine relatifs à l'éducation et propose des mesures plus particulièrement liées à la vocation du Ministère.

— Les activités

Le Bureau de la coordination à la condition féminine a poursuivi les travaux entrepris en matière de désexisation du matériel didactique, des pratiques pédagogiques de l'éducation des adultes et du programme pour inciter les filles à choisir des formations non traditionnelles. Il a entrepris, en collaboration avec plusieurs partenaires, une recherche sur l'accès à l'égalité.

— Les orientations

Le Bureau centrera ses activités sur trois champs: la désexisation des matériels didactiques, l'orientation vers des formations non traditionnelles et l'accès à l'égalité.

3. Le Secteur des réseaux

• *Le Secteur*

— Le mandat

Sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, le Secteur des réseaux comprend les unités administratives suivantes: la Direction des services éducatifs aux anglophones, le Secrétariat à l'éducation des adultes, la Direction générale de l'éducation des adultes, la Direction générale des régions, la Direction générale du financement et des équipements, la Direction générale de l'enseignement privé.

Le mandat du Secteur des réseaux est le suivant:

- assurer l'implantation et le bon fonctionnement des politiques ministérielles au sein du réseau des commissions scolaires et du réseau des établissements privés;
- veiller à l'application de la Loi sur l'instruction publique, de la Loi sur l'enseignement privé et du chapitre VIII de la Charte de la langue française;
- établir les règles budgétaires annuelles, les programmes et les décisions normatives en matière de financement et d'équipement scolaire avec les organismes centraux du Ministère;
- assurer la coordination et la gestion des opérations avec les autres secteurs du Ministère, avec les autres ministères et les divers organismes d'éducation en ce qui a trait à l'éducation des adultes.

— L'effectif

Tableau 16
Effectif*

	1985-1986	1986-1987
Direction des services éducatifs aux anglophones	—	9
Direction générale des régions	359	336
Direction générale de l'enseignement privé	26	21
Direction générale de l'éducation des adultes	83	54
Direction générale du financement et des équipements	85	75
Total	**553**	**495**

* L'effectif du Secrétariat à l'éducation des adultes — 3 postes — est inclus dans celui de la Direction sous-ministérielle.

— Le budget

Tableau 17

Budget (en milliers de dollars)*

	1985-1986	1986-1987**
Direction des services éducatifs aux anglophones	—	324,0
Direction générale des régions	14 764,3	14 222,6
Direction générale de l'enseignement privé	1 043,8	790,4
Direction générale de l'éducation des adultes	3 024,8	2 210,5
Direction générale du financement et des équipements	3 051,0	2 737,3
Total	**21 883,9**	**20 284,8**

* Le budget du Secrétariat à l'éducation des adultes est inclus dans celui de la Direction sous-ministérielle.

** Prévisions

• *La Direction des services éducatifs aux anglophones*

— Le mandat

Cette direction exerce une fonction de représentation auprès de la communauté anglophone et établit des mécanismes qui facilitent l'information et la consultation du milieu scolaire anglophone en matière de services éducatifs. Elle fournit aux unités administratives du Ministère le soutien nécessaire à l'élaboration, à l'adaptation et à la mise en oeuvre des mesures d'ordre pédagogique en milieu anglophone.

— Les activités

La Direction des services éducatifs aux anglophones a exercé une fonction de représentation auprès de la communauté anglophone, établi un mécanisme de consultation, fourni aux directions régionales et à la Direction générale des régions l'aide nécessaire à l'implantation des mesures pédagogiques en milieu anglophone et assuré les travaux de traduction et d'adaptation de la documentation pour les anglophones.

— Les orientations

La Direction comblera les quatorze postes qui lui ont été attribués pour elle-même et pour la Direction générale des régions; elle définira les liens fonctionnels avec les autres unités administratives et mettra en place un comité consultatif qui aura la responsabilité de fournir des avis sur les politiques et d'assurer que les nouvelles politiques correspondent aux besoins de la communauté anglophone.

• *Le Secrétariat à l'éducation des adultes*

— Le mandat

Placé sous l'autorité du ministre de l'Éducation et relevant de la responsabilité immédiate du sous-ministre adjoint aux réseaux du ministère de l'Éducation, le Secrétariat à l'éducation des adultes contribue à la coordination de l'action gouvernementale en éducation des adultes. Il agit en particulier auprès et sous la direction du Comité interministériel de l'éducation des adultes et du Comité trilatéral Éducation, Enseignement supérieur et Science, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu.

En collaboration avec les ministères intéressés, le Secrétariat coordonne la collecte et le traitement de l'information nécessaire à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en éducation des adultes; il prépare les analyses nécessaires, particulièrement à l'intention du Comité ministériel permanent des affaires culturelles et sociales; il établit le bilan annuel des activités gouvernementales en ce domaine.

• *La Direction générale de l'éducation des adultes*

— Le mandat

Cette direction coordonne la mise en oeuvre de la politique de l'éducation des adultes et les relations interministérielles reliées à l'éducation des adultes; elle élabore les programmes d'études et les instruments pédagogiques; elle assure la gestion d'ensemble et le financement des services éducatifs aux adultes.

— Les activités

La Direction générale de l'éducation des adultes, redéfinie en juin 1985, a d'abord procédé à sa réorganisation interne et a réalisé plusieurs activités dont voici les plus importantes:

- l'analyse des impacts du programme fédéral: «La planification de l'emploi»;
- la reprise ou l'accentuation des activités de collaboration avec d'autres ministères et divers organismes;
- la préparation des guides de gestion administrative et financière;
- l'intégration des centres de formation professionnelle du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu aux commissions scolaires;
- la précision des objectifs et des activités des services d'accueil et de référence;
- l'analyse et les recommandations sur la répartition des services d'éducation des adultes selon les regroupements des commissions scolaires;

— l'application du processus de gestion financière pour les allocations supplémentaires;

— la révision des paramètres pour le financement des activités de formation;

— l'analyse des impacts de l'inscription d'environ 30 000 jeunes adultes de plus;

— la définition des procédures administratives pour la réalisation des activités d'éducation populaire;

— l'élaboration d'un bilan des 3 000 cours ou programmes d'études et des 2 500 instruments d'évaluation;

— l'analyse des programmes d'études des jeunes et l'identification des modalités d'harmonisation;

— la mise à jour des programmes de formation destinés aux effectifs qui ont des besoins spécifiques ou portant sur des domaines particuliers;

— l'inventaire complet des types d'intervention en alphabétisation;

— la rédaction d'une instruction sur les règles de sanction des études;

— la production d'un répertoire et d'un annuaire des programmes d'études et de formation offerts à l'éducation des adultes.

— Les orientations

La Direction concentrera ses efforts sur les dossiers suivants:

— la poursuite des relations avec les différents ministères et organismes impliqués dans l'éducation des adultes;

— la poursuite de l'élaboration et de la révision des programmes d'enseignement général et professionnel;

— l'élaboration d'un cadre d'organisation des activités en éducation des adultes;

— l'élaboration d'une politique d'évaluation des apprentissages et de la reconnaissance des acquis;

— le développement d'une stratégie d'orientation des services d'éducation des adultes dans le cadre nouveau de la «planification de l'emploi»;

— le développement des activités et des services d'éducation populaire;

— la mise en place de mécanismes d'évaluation des réalisations en éducation des adultes;

— le développement d'une orientation en matière de perfectionnement des maîtres à l'enseignement professionnel aux adultes;

— la révision des orientations de la coopération internationale et l'identification des secteurs prioritaires;

— l'implantation d'un système intégré de bureautique.

• ***La Direction générale des régions***

— Le mandat

Cette direction générale est l'interlocuteur officiel du Ministère auprès des instances du réseau d'enseignement public. Elle exerce des responsabilités majeures en matière d'implantation, de communication, de concertation, de mise en oeuvre, d'allocation, de contrôle, d'évaluation et de rétroinformation relativement aux encadrements pédagogiques, administratifs et financiers. Elle est aussi responsable de l'admissibilité à l'enseignement en anglais et des services éducatifs aux communautés culturelles.

— Les activités

La Direction générale des régions a travaillé activement sur les dossiers suivants en 1985-1986:

— l'intégration des enseignements primaire et secondaire dans les commissions scolaires;

— l'implantation des mesures spéciales de résorption du personnel mis en disponibilité;

— l'implantation du rapport périodique du suivi de la situation financière des commissions et du suivi particulier de la situation de certaines commissions scolaires;

— l'analyse des projets d'immobilisations;

— l'implantation d'un contrôle des effectifs scolaires adultes;

— l'implantation de la micro-informatique à des fins pédagogiques;

— l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;

— les services en milieu économiquement faible;

— les services de garde en milieu scolaire;

— la mise en place de services régionaux d'accueil et de référence;

— l'évaluation des besoins propres aux différents milieux pour assurer l'intégration des élèves en difficulté;

— l'élaboration d'une carte des options de la formation professionnelle;

— l'élaboration d'une carte des points des services régionaux et nationaux aux élèves handicapés;

— le développement de l'éducation religieuse dans les écoles catholiques et protestantes;

— l'organisation de services supplémentaires pour les élèves en difficulté, la mise en oeuvre des cheminements de formation de base, l'accueil et la francisation des non-francophones;

— l'aide à l'accès à l'éducation par le biais des cours spéciaux, des cours à domicile, de l'aide à la pension.

— Les orientations

La Direction générale, tout en poursuivant ses activités habituelles, apportera une attention particulière aux dossiers suivants:

— l'implantation du nouveau mode d'allocation des ressources;

— le suivi des situations financières des commissions scolaires;

— la fusion de commissions scolaires et l'intégration des enseignements primaire et secondaire;

— l'évaluation de l'implantation de la nouvelle carte des milieux économiquement faibles;

— l'évaluation des modifications à apporter à la carte des options professionnelles;

— la formation professionnelle des jeunes;

— le cadre général d'organisation et de développement des services complémentaires aux élèves;

— l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français;

— l'implantation de la carte des points de services pour les élèves lourdement handicapés.

• La Direction générale du financement et des équipements

— Le mandat

Cette direction établit les programmes et met en oeuvre les décisions normatives en matière de financement des commissions scolaires et d'équipements scolaires. Elle produit des analyses financières et des analyses relatives à l'état des investissements immobiliers. Elle établit les règles budgétaires de fonctionnement et d'immobilisations. Elle émet les paramètres de financement. Elle réalise des activités de mise en oeuvre, de contrôle et de vérification dans le domaine des équipements et du financement. Elle participe à l'établissement du cadre budgétaire et de la politique d'allocation des ressources. Elle élabore et applique le plan triennal de conservation et de développement des équipements.

— Les activités

En 1985-1986, la Direction générale du financement et des équipements a accordé une attention particulière à la poursuite de divers projets d'informatisation de la gestion financière, à l'accentuation de la rigueur et de la rapidité dans le traitement des dossiers et des données, au développement de relations continues avec le réseau et à l'amélioration de la qualité de l'instrumentation fournie aux commissions scolaires et aux autres unités du Ministère.

Pour les équipements, 13 nouveaux projets d'ajout d'espaces pour un montant de 18,4 millions de dollars ont été autorisés ainsi que 259 projets d'amélioration des écoles pour un montant de 12,0 millions. Une évaluation de l'état d'écoles primaires construites entre 1950 et 1963 a été réalisée.

Du côté du financement, des efforts importants ont été déployés pour identifier les commissions scolaires qui éprouvent des difficultés financières. Des plans de redressement ont été mis de l'avant. L'instrumentation fournie aux commissions scolaires a été modifiée; les règles budgétaires ont été simplifiées et diverses statistiques financières comparatives ont été fournies aux commissions scolaires.

— Les orientations

La Direction réalisera une nouvelle analyse des besoins d'investissements dans le cadre de la préparation du plan triennal de conservation et de développement des équipements 1987-1990 en vue d'établir la programmation 1987-1988, tout particulièrement celle des ajouts d'espaces au primaire et au secondaire. Elle poursuivra l'évaluation des investissements immobiliers entreprise en 1985-1986. Elle traitera sur micro-ordinateurs certains dossiers relatifs à la gestion financière, notamment la gestion des emprunts temporaires. Elle accordera une priorité à la mise en place de mécanismes permettant la transmission informatisée de données financières des commissions scolaires. Elle simplifiera le plan de gestion des subventions qui, en plus des opérations relatives à l'enseignement aux jeunes, comprendra celles relatives à l'enseignement aux adultes et aux immobilisations. La Direction accordera une attention particulière aux effets de l'implantation du nouveau mode d'allocation des ressources. Enfin, elle réalisera des travaux importants pour redéfinir les responsabilités des commissions scolaires en matière de financement.

• La Direction générale de l'enseignement privé

— Le mandat

Cette direction administre la Loi sur l'enseignement privé. Elle met en place les mécanismes d'application de la loi ainsi que ceux des règlements. Elle assure le versement des subventions aux établissements détenteurs d'un statut subventionné. Elle fournit l'aide technique aux établissements privés et à la Commission consultative de l'enseignement privé.

— Les activités

La Direction générale de l'enseignement privé a amélioré ses mécanismes de communication avec la Commission consultative de l'enseignement privé afin de mieux l'informer des suites données à ses recommandations. Elle a entrepris un processus de révision des ressources dont dispose la Commission consultative et des démarches en vue de modifier le règlement d'application de la loi pour permettre une distinction plus nette entre l'enseignement conduisant à l'exercice d'un métier et celui qui complète la culture personnelle. La Direction a effectué un bilan des principales réflexions sur l'enseignement privé qui ont eu cours au Ministère de 1975 à 1985 et en a dégagé les lignes de force. Elle a poursuivi sa réflexion pour mieux préciser les modalités d'opération des établissements desservant l'enfance en difficulté et dressé un inventaire des services offerts par les directions régionales aux établissements privés.

— Les orientations

La Direction accordera une attention particulière aux délais entre le dépôt d'une requête et sa présentation à la Commission consultative. Celle-ci sera invitée à contribuer à la recherche d'éléments globaux de politique relatifs à des aspects de l'enseignement privé. La Direction compte terminer ses travaux sur la distinction entre l'enseignement professionnel et l'enseignement de culture personnelle. Elle approfondira les lignes de force qui se dégagent du bilan en vue de mettre à jour certaines pratiques et poursuivra, avec les milieux intéressés, la réflexion sur les établissements qui desservent des élèves en difficulté.

Elle améliorera les liens avec les directions régionales pour assurer une meilleure intégration dans les communications entre ces dernières et les établissements privés.

4. Le Secteur de l'administration

• *Le Secteur*

— Le mandat

Sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, le Secteur de l'administration regroupe les unités suivantes: la Direction générale des ressources informationnelles, la Direction des ressources humaines, la Direction générale de la gestion financière et des ressources matérielles, la Direction des communications, la Direction de la production et de la distribution du matériel didactique, la Direction des cours par correspondance.

Le Secteur de l'administration et les unités qui le composent poursuivent les objectifs suivants:

- administrer les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles du Ministère;
- conduire les opérations relatives au cycle budgétaire de tous les programmes ministériels;
- élaborer les politiques et la planification budgétaires des réseaux en vue de leur approbation et participer à leur traduction en termes de règles annuelles d'allocation financière;
- définir et réaliser les programmes de communication;
- produire et distribuer le matériel didactique audiovisuel pour les programmes du primaire et du secondaire;
- produire des cours par correspondance et en assurer l'accès.

— L'effectif

Le tableau comparatif (tableau 18) de l'effectif du Secteur de l'administration tel qu'observé en 1985-1986 et tel qu'autorisé en 1986-1987 rend compte de deux événements: d'une part, le transfert de postes du ministère de l'Éducation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science; d'autre part, la transformation de la Direction des services informatiques aux réseaux en un organisme autonome, la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS).

Tableau 18
Effectif

	1985-1986	1986-1987
Direction des ressources humaines	70	41
Direction générale de la gestion financière et des ressources matérielles	78	59
Direction des communications	56	41
Secrétariat administratif	26	19
Direction des cours par correspondance	37	37
Direction de la production et de la distribution du matériel didactique	38	28
Direction générale des ressources informationnelles	238	184
Direction des services informatiques au réseau	122	—
Total	**665**	**409**

— Le budget

Les deux modifications qui viennent d'être évoquées se reflètent également dans l'évolution du budget du Secteur de l'administration de 1985-1986 à 1986-1987. Par ailleurs, la budgétisation distincte des crédits de location des bureaux du Ministère, introduite pour la première fois à la suite de la création de la Société immobilière du Québec, explique l'augmentation des crédits de la Direction générale de la gestion financière et des ressources matérielles.

Tableau 19

Budget (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987*
Direction des ressources humaines	4 182,2	2 122,7
Direction générale de la gestion financière et des ressources matérielles	5 921,4	20 721,0
Direction des communications	8 243,8	5 837,9
Secrétariat administratif	1 072,6	1 273,4
Direction des cours par correspondance	4 922,5	2 512,3
Direction de la production et de la distribution du matériel didactique	4 692,6	2 692,0
Direction générale des ressources informationnelles	14 482,0	12 695,0
Direction des services informatiques au réseau	7 367,6	—
Total	**50 884,7**	**47 854,3**

* Prévisions

• ***La Direction générale des ressources informationnelles***

— Le mandat

Cette direction conseille le Ministère sur les orientations et les politiques relatives aux données, aux systèmes et aux technologies de l'informatique. Elle assure les services de bureautique et d'informatique aux unités administratives. Elle est responsable des relations avec le réseau des commissions scolaires et de la représentation du Ministère auprès de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires.

— Les activités

La Direction a mis en opération un nouveau système informatique pour la sanction des études du secondaire en juin 1985, s'est dotée d'une politique de sécurité informatique et a publié une politique d'accès aux documents informatisés. Elle a poursuivi ses efforts d'implantation de la bureautique, de la micro-informatique et de la messagerie électronique et a consolidé l'administration et la collecte des données de base sur les élèves et le personnel des réseaux.

— Les orientations

La Direction va poursuivre l'implantation de la sécurité informatique, de la bureautique et de la micro-informatique et étudiera l'opportunité et les modalités d'utilisation de la messagerie électronique avec les réseaux d'enseignement.

• ***La Direction des ressources humaines***

— Le mandat

Cette direction conseille le Ministère sur la gestion des ressources humaines. Elle assiste les cadres dans la gestion du personnel et conseille les employés dans leur cheminement de carrière. Elle coordonne le dossier de la formation de l'ensemble des effectifs, assure l'implantation des plans d'action en égalité en emploi et maintient un programme d'aide aux employés.

— Les activités

En plus de réaliser les activités habituelles que requièrent les services aux gestionnaires et aux employés, la Direction des ressources humaines a accordé une attention particulière à la réorganisation du Ministère à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, à la cession du personnel de la Direction des services informatiques aux réseaux à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et à la réalisation de certaines mesures du plan ministériel de gestion des ressources humaines telles que le programme d'aide aux employés, l'utilisation d'un questionnaire sur le climat de travail et l'augmentation de la productivité.

— Les orientations

La Direction poursuivra la mise en oeuvre de mesures contenues dans le plan d'action relatif à la gestion des ressources humaines, présentera un nouveau plan de formation pour les deux prochaines années et fournira l'aide requise pour la négociation des conditions de travail des employés.

• *La Direction générale de la gestion financière et des ressources matérielles*

— **Le mandat**

Cette direction coordonne les opérations annuelles du cycle budgétaire, assure le suivi budgétaire et effectue les contrôles financiers requis. Elle prépare les orientations de la politique et établit les paramètres de financement du réseau des commissions scolaires. Elle assiste les unités administratives dans la gestion des ressources matérielles et coordonne la gestion de certains dossiers ministériels: politique d'achat, économies d'énergie, santé et sécurité du travail.

— **Les activités**

La Direction a développé, en concertation avec les principaux organismes représentatifs des réseaux, un nouveau mode d'allocation des ressources qui assure une plus grande équité du financement des commissions scolaires et responsabilise davantage les administrations locales. Elle a réalisé la Revue des programmes selon un nouveau processus ayant permis de dégager une marge de manoeuvre qui a servi à autofinancer des activités de développement et des activités nouvelles. Elle a terminé le réaménagement général des locaux du Ministère au Centre administratif G à Québec et elle a introduit des mesures d'économie dans l'utilisation des équipements. Elle a déposé un rapport sur l'expérimentation de l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail dans huit commissions scolaires. Enfin, elle a poursuivi l'application de la politique d'achat en milieu scolaire, qui a permis d'accroître de 10 millions de dollars le montant des achats regroupés, et du programme d'économie d'énergie, qui a entraîné une diminution de la consommation énergétique des établissements de 4,5 p. 100.

— **Les orientations**

La Direction améliorera le nouveau mode d'allocation des ressources aux commissions scolaires et entreprendra des études pour développer une nouvelle politique financière du réseau. Elle simplifiera les règles d'allocation des ressources pour l'éducation des adultes. Dans la continuité de la révision du processus de la Revue des programmes, elle mettra l'accent sur l'évaluation de quelques programmes. Elle réaménagera les espaces de travail du Ministère au 600, rue Fullum, à Montréal.

• *La Direction des communications*

— **Le mandat**

Cette direction établit et réalise les différents programmes d'information et de relations publiques, administre la production des publications, édite les périodiques du Ministère, gère un centre de renseignements, coordonne l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et agit comme porte-parole ministériel auprès des médias d'information.

— **Les activités**

La Direction des communications, en plus des activités habituelles liées au domaine des communications et des publications ministérielles, a réalisé des programmes majeurs de communication sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, sur les métiers de l'avenir et les métiers non traditionnels pour les filles. Elle a poursuivi la campagne de publicité sur la qualité de l'école publique et réalisé des programmes de communication dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse. Elle a édité des périodiques s'adressant à des clientèles précises et vu à l'application des politiques relatives au droit d'auteur, à l'amélioration des services aux citoyens et à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

— **Les orientations**

La Direction, en plus de ses activités ordinaires, réalisera des programmes de communication sur la qualité du français écrit dans les écoles, sur la formation générale, sur la formation professionnelle et sur les services complémentaires aux élèves. Elle organisera le Salon de l'éducation et de la technologie, améliorera les moyens de communication interne afin d'augmenter le sentiment d'appartenance et la satisfaction au travail du personnel et mettra sur pied une banque informatisée de renseignements pour mieux répondre aux demandes du public.

• *La Direction des cours par correspondance*

— **Le mandat**

Cette direction, par la formation à distance, permet aux adultes qui le désirent de terminer leurs études secondaires, d'amorcer des études collégiales, de se perfectionner dans leur métier ou de parfaire leurs connaissances.

— **Les activités**

La Direction a desservi en 1985-1986 29 500 élèves, dont 4 000 dans le cadre du programme de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle a diffusé les séries «Octo-Puce» et «Octo-Giciel» qui ont été vendues à la Belgique, à la Suisse et à la Tunisie. Elle a produit une série de cours de formation générale et professionnelle, en anglais langue seconde,

informatique, nutrition, économie, électrotechnique, technologie du traitement, traitement de texte, sylviculture, traitement des eaux, pharmacologie et mécanique automobile. Elle a procédé à l'édition de cours sur micro-ordinateur et utilisé la correction informatisée pour ses cours.

— Les orientations

La Direction entend mettre l'accent sur ses services d'accueil et de référence des élèves. Elle développera de nouveaux instruments relatifs à l'information, à l'évaluation, à la consultation et à l'admissibilité. Elle incitera les élèves à compléter leurs études pour obtenir des certificats et des diplômes.

La Direction offre aussi des cours de niveau collégial. Elle compte atteindre 30 000 élèves en 1986-1987.

• La Direction de la production et de la distribution du matériel didactique

— Le mandat

Cette direction produit, distribue et commercialise le matériel didactique imprimé, audiovisuel et informatique pour les nouveaux programmes du primaire et du secondaire ainsi que des émissions télévisées pour l'éducation préscolaire ou à l'intention des parents.

— Les activités

En 1985-1986, la Direction a accentué sa collaboration avec Radio-Québec, ce qui a permis de démarrer plusieurs projets de production télévisée. Elle a produit et diffusé:

— 36 nouvelles émissions de «À plein temps»,

— 12 émissions d'«Octo-Giciel»,

— 8 vidéos de la série «Choisir l'avenir»,

— 3 vidéos pour aider à l'implantation de la politique de la formation professionnelle,

— 8 vidéos intitulées «Profil des communautés culturelles»,

— un ensemble multi média en dessin technique, 4 conférences illustrées en histoire de l'art et 3 diaporamas en histoire générale pour le secondaire,

— pour les élèves du primaire, un ensemble multi média «Dans mes mots à moi» pour les élèves handicapés visuels et handicapés auditifs, deux ensembles multi média «Parle-moi de toi» et «Dis ton mot».

Pour les élèves anglophones, elle a mis sur pied un réseau de répondants locaux.

— Les orientations

L'année 1986-1987 sera l'occasion d'une accentuation des activités de production télévisée. Cette direction réalisera la production de la troisième année de la série «À plein temps» et poursuivra ses travaux sur la série télévisée destinée aux adultes de 55 ans et plus. Elle produira 6 vidéos sur l'Estrie pour le programme de sciences humaines au primaire et collaborera avec l'O.N.F. pour la production d'un film à l'occasion de l'Année internationale de la paix.

5. Le Secteur des relations du travail (RÉSEAUX)

• Le Secteur

— Le mandat

Sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, le Secteur des relations du travail (réseaux) regroupe la Direction générale des ressources humaines et le Greffe des tribunaux d'arbitrage.

Le mandat du Secteur est le suivant:

— établir et appliquer les conditions de travail et les politiques relatives au personnel syndiqué et non syndiqué des commissions scolaires;

— assurer à cette fin le maintien des relations requises avec les organismes centraux du Gouvernement, ainsi qu'avec les comités patronaux et les divers groupements de commissions scolaires, de cadres, d'enseignants et d'autres catégories de personnel scolaire;

— assurer la responsabilité des comités patronaux des négociations prévus par la loi;

— élaborer et appliquer les règlements concernant la classification et la titularisation des enseignants;

— administrer le Greffe des tribunaux d'arbitrage et s'assurer à cette fin que les tribunaux d'arbitrage bénéficient du soutien administratif requis pour leur fonctionnement.

— L'effectif

Tableau 20
Effectif

	1985-1986	1986-1987
Direction générale des ressources humaines	79	78
Greffe des tribunaux d'arbitrage	15	14
Total	**94**	**92**

— Le budget

Tableau 21

Budget (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987*
Direction générale des ressources humaines	4 079,0	3 944,1
Greffe des tribunaux d'arbitrage	1 199,5	1 092,5
Total	**5 278,5**	**5 036,6**

* Prévisions

• *La Direction générale des ressources humaines*

— Le mandat

Cette direction participe à l'élaboration des politiques salariales et des politiques de gestion ainsi qu'à la détermination des conditions de travail de toutes les catégories de personnel des commissions scolaires. Elle assure l'élaboration et l'application des règles relatives à la titularisation et à la classification des enseignants. Elle aide les directions régionales et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles lors de l'établissement des équivalences des études suivies à l'étranger.

— Les activités

La Direction, en plus des activités courantes d'aide aux commissions scolaires dans l'interprétation et l'application des conventions collectives, a préparé la ronde de négociations pour le renouvellement de ces conventions collectives et participé à la négociation des ententes sur les normes et les modalités de transfert et d'intégration du personnel des commissions scolaires qui s'intégreront volontairement le 1er juillet prochain. Dans le domaine du règlement des griefs, elle a consacré beaucoup d'énergie à l'arbitrage du dossier des secrétaires d'école et du personnel des travaux communautaires; quarante nouveaux arbitres patronaux ont été formés et pourront agir comme assesseurs.

La Direction a entrepris la révision des descriptions des tâches de la plupart des classifications. Le processus de négociation continue avec les associations de cadres a permis de modifier certaines conditions de travail et de prévenir des situations conflictuelles. Elle a poursuivi des discussions sur les augmentations salariales et la partie liée au rendement de l'employé et a établi de nouvelles mesures de résorption de personnel.

La Direction a délivré 2 700 permis d'enseigner, 1 900 brevets d'enseignement et 1 500 attestations de permis et de brevets, a contribué au dossier de la formation et du perfectionnement des enseignants, à l'étude des programmes et des révisions des programmes universitaires, a produit les statistiques 1984-1985 de la certification, a réalisé une étude sur la concordance entre les qualifications des enseignants et leur affectation et a préparé des ententes avec des provinces canadiennes sur la transférabilité des brevets d'enseignement.

La Direction a émis, dans des délais maximums de quinze jours, 16 000 attestations officielles de scolarité pour la rémunération d'enseignants, mis à jour le «Manuel d'évaluation de la scolarité» et le «Guide d'attribution des équivalences» et aidé les directions régionales du Ministère et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dans l'administration de ce système. De plus, elle a tenu à jour des banques d'information sur la formation continue des enseignants qui a permis de réaliser certaines productions, comme «Les indicateurs sur le perfectionnement des enseignants depuis 1980».

La Direction a réalisé plusieurs études sur la rémunération et les avantages sociaux du personnel des commissions scolaires, la tâche des enseignants, la comparaison des conditions de travail des enseignants du Québec et celles des enseignants du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Elle a maintenu un système d'information sur la rémunération, mis en oeuvre divers systèmes informatiques, fourni des données aux comités patronaux et au Conseil du Trésor.

— Les orientations

La Direction participera aux négociations avec les syndicats, expliquera le contenu des conventions collectives aux employeurs, rédigera des guides d'interprétation sur les conventions et structurera des mécanismes de participation et de présence dans le milieu.

Elle poursuivra la revue de la classification des emplois, collaborera à l'application de la politique salariale des cadres, préparera une politique sur la mobilité du personnel et sur l'engagement de personnel à temps partiel et intensifiera ses efforts pour réduire au minimum le nombre d'employés en disponibilité.

La Direction continuera les activités d'émission des permis et des brevets, produira les statistiques 1985-1986 sur la certification, collaborera à la préparation de la politique sur la formation initiale et continue des enseignants et participera à la conclusion d'ententes avec d'autres provinces sur la transférabilité des brevets.

Elle maintiendra la qualité et la rapidité des services dans l'émission des attestations officielles de scolarité, effectuera la mise à jour du «Manuel d'évaluation de la scolarité» et du «Guide d'attribution des équi-

valences» et facilitera l'exploitation des banques d'information sur la spécialisation des études des enseignants.

La Direction implantera l'informatique et la bureautique dans ses services, mettra à jour le dossier des comparaisons avec la Colombie-Britannique et l'Alberta, maintiendra ses services actuels en regard de la tâche des enseignants, de la rémunération et de la sécurité d'emploi et évaluera les coûts de la ronde des négociations 1986.

• *Le Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation*

— Le mandat

Le Greffe assume les fonctions de greffe des tribunaux d'arbitrage pour les secteurs du primaire, du secondaire et du collégial, et fournit les services administratifs requis pour leur bon fonctionnement.

— Les activités

Le Greffe a assumé le suivi de 3 304 nouveaux griefs et a fermé 3 458 dossiers. 1 190 journées d'audition ont été fixées pour l'ensemble des secteurs et 548 sentences arbitrales ont été déposées au bureau du commissaire général du travail. Le Greffe a publié un recueil des sentences arbitrales de l'éducation et informatisé plus de 1 500 sentences arbitrales.

— Les orientations

Le Greffe assurera le maintien des services relatifs au traitement des dossiers transmis à l'arbitrage des griefs, au processus de l'arbitrage et à la publication de la jurisprudence. Il complétera la publication des sentences de classification en plus d'en assurer la mise à jour. De plus, il poursuivra l'implantation de l'informatique et constituera une banque informatisée pour l'ensemble des sentences arbitrales de l'éducation.

Quatrième partie

Les organismes gouvernementaux

1. Le Conseil supérieur de l'éducation

— Le mandat du Conseil

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif gouvernemental autonome créé par une loi de 1964 (L.R.Q., chapitre C-60). Son mandat est le suivant:

- donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre;
- donner son avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur toute question de leur compétence qu'ils lui soumettent;
- transmettre au ministre de l'Éducation, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation;
- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation;
- soumettre au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des recommandations sur toute question de leur compétence concernant l'éducation;

Selon la Loi sur l'instruction publique, les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses comités et de ses commissions sont visiteurs de toutes les écoles du Québec et, à ce titre, ont le droit de demander communication des règlements et autres documents relatifs à chaque école et d'obtenir les renseignements qui peuvent les concerner.

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation institue, outre le Conseil même, deux comités confessionnels, le Comité catholique et le Comité protestant, ainsi que quatre commissions: les commissions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes.

— Le mandat des comités confessionnels

Le Comité catholique et le Comité protestant ont le mandat suivant:

- faire des règlements pour reconnaître les institutions d'enseignement confessionnelles comme catholiques ou protestantes, selon le cas, et pour assurer leur caractère confessionnel;
- reconnaître comme catholiques ou protestantes, selon le cas, les institutions d'enseignement confessionnelles et révoquer au besoin cette reconnaissance;
- faire des règlements sur la qualification, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans ces institutions d'enseignement;
- approuver, au point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement dans ces institutions d'enseignement;
- approuver, pour l'enseignement religieux catholique ou protestant, selon le cas, les programmes, les manuels et le matériel didactique et faire des règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes;
- faire au Conseil ou au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des recommandations sur toute question de leur compétence;
- recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question de leur compétence;
- faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins;
- édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du Gouvernement.

— Le mandat des commissions

Les commissions sont chargées de présenter au Conseil des suggestions concernant leur secteur particulier.

Elles assistent le Conseil dans ses travaux, particulièrement dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et dans l'élaboration des avis et des recommandations au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

— L'effectif

Tableau 22
Effectif

	1985-1986	1986-1987
Conseil supérieur de l'éducation	32	32

— Le budget

Tableau 23
Budget (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987*
Conseil supérieur de l'éducation	1 880,6	2 099,3

* Prévisions

— Le personnel de direction au 31 mars 1986

- Président: **Pierre Lucier**
- Vice-président: **Lucien Rossaert**
- Secrétaires conjoints: **Alain Durand**
  Raymond Paré
- Direction des communications
  Directeur: **Jean-R. Deronzier**
- Direction des études et recherches
  Directeur: **Arthur Marsolais**

— Le rapport annuel

En tant qu'organisme gouvernemental autonome, le Conseil supérieur de l'éducation est tenu de présenter annuellement son propre rapport sur ses activités. Ce rapport contient des informations plus détaillées sur son organisation, son fonctionnement et ses activités. De plus, il contient des résumés de tous les avis adoptés en cours d'année par le Conseil et par les comités confessionnels.

Le Conseil établit également chaque année un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation.

2. La Commission consultative de l'enseignement privé

Le ministère de l'Éducation est tenu d'obtenir l'avis de la Commission consultative de l'enseignement privé dans tous les cas où il en est requis par la Loi sur l'enseignement privé. Cette consultation porte particulièrement sur les statuts à accorder, à refuser, à suspendre ou à annuler conformément à la Loi. Elle porte également sur les règlements que le ministre présente à l'approbation du Gouvernement et dont l'émission est prévue par la Loi. De plus, le ministre peut requérir la Commission d'entendre tout établissement qui en fait la demande par écrit.

La Commission est composée de neuf membres nommés par le gouvernement.

Président: **Jean-Guy Vennes**

Secrétaire: **Gaston Bibeau**

La Commission doit, au plus tard le 1er décembre de chaque année, faire au ministre un rapport sur ses activités pour l'année scolaire précédente. Ce rapport est déposé devant l'Assemblée nationale. Le seizième rapport annuel est paru le 1er décembre 1985.

3. La Commission d'appel sur la langue d'enseignement

L'article 82 de la Charte de la langue française prévoit qu'il y a appel des décisions des organismes scolaires chargés d'appliquer les dispositions de l'article 72 du chapitre VIII, de celles des personnes désignées par le ministre de l'Éducation portant sur l'application de l'article 73, ainsi que de celles du ministre de l'Éducation arrêtées en vertu de l'article 78.

Le mandat de la Commission d'appel sur la langue d'enseignement, décrit à l'article 83 de la Charte, est d'entendre les appels qui peuvent aussi être logés en vertu de l'article 82.

La Commission compte trois membres nommés par le Gouvernement. Le secrétaire est un fonctionnaire dont les services sont prêtés à temps partiel.

Membres:

Carmelle Marchessault, présidente
Pasquale Daniele, commissaire
John G. O'Connor, commissaire

Secrétaire:

Arthur Gamache

La Commission a établi au 31 décembre 1985 son huitième rapport annuel.

Cinquième partie

Les statistiques

Secteur «Jeunes»

	1981-1982	1985-1986
Effectifs scolaires des réseaux public et privé (à temps plein)	**1 183 551**	**1 138 486**
Selon le réseau d'enseignement		
— Comissions scolaires	1 091 686	1 039 912
— Établissements privés[1]	87 759	95 303
— Autres établissements publics	4 106	3 271
Selon l'ordre d'enseignement		
— Maternelle 4 ans	7 257	6 413
— Maternelle 5 ans	90 259	94 747
— Primaire	554 771	568 613
— Secondaire au général	450 173	418 531
— Secondaire au professionnel	81 091	50 182
Selon la langue d'enseignement		
— Français	1 027 120	1 013 392
— Anglais	155 585	122 963
— Langues amérindiennes ou l'inuktitut	846	2 131
Selon le type d'enseignement		
— Enseignement ordinaire	1 085 668	1 023 495
— Difficulté d'adaptation et d'apprentissage	93 010	110 453
— Accueil et francisation	4 873	4 538
Selon le sexe		
— Garçons	610 207	587 798
— Filles	573 344	550 688
Selon la langue maternelle		
— Français	989 694	962 168
— Anglais	120 339	102 443
— Autres	73 518	73 875

	1981-1982	1984-1985
Diplômés du secondaire des réseaux public et privé[1]	**90 850**	**80 185**
4e secondaire		
— Professionnel court	4 712	3 363
5e secondaire		
— Général	61 529	60 265
— Professionnel long	24 609	16 557

	1981-1982	1985-1986
Personnel des commissions scolaires (effectifs selon l'équivalence temps plein)	**95 032**	**87 951**
Selon la catégorie d'emploi		
— Enseignants	66 830	61 200
— Cadres et gérants	6 048	5 857
— Professionnels	3 585	3 359
— Personnel de soutien	18 569	17 535
Selon le sexe		
— Hommes	40 724	37 692
— Femmes	54 308	50 259
L'âge moyen		
— Enseignants	39,3	42,2
— Cadres et gérants	44,4	46,0
— Professionnels	39,4	42,5
— Personnel de soutien	41,0	43,1
L'expérience moyenne		
— Enseignants	17,0	20,1
— Cadres et gérants	22,6	23,9
— Professionnels	15,8	18,8
— Personnel de soutien	14,5	17,4

	1981-1982	1985-1986
Dépenses de fonctionnement (en millions de dollars)	**4 391,9**	**4 922,2[e]**
Commissions scolaires		
— Enseignement	3 665,3	3 934,8[e]
— Transport scolaire	254,0	305,6[e]
— Service de la dette	248,0	366,0[e]
Établissement privés subventionnés	**224,6[1]**	**315,8[e]**
Nombre de commissions scolaires	**248**	**234**
Selon le statut confessionnel		
— Catholique	213	201
— Protestant	31	29
— Multiconfessionnel	4	4
Selon l'ordre d'enseignement		
— Primaire	158	131
— Secondaire	46	37
— Primaire-secondaire	44	66
Selon la langue d'enseignement		
— Français	151	148
— Anglais	14	16
— Français-anglais[2]	83	70

	1981-1982	1985-1986
Nombre d'écoles publiques et privées[1]	**2 865**	**2 849**
Selon la catégorie		
— Écoles des commissions scolaires	2 562	2 542
— Établissements privés	265	267
— Établissements relevant du gouvernement du Québec	12	10
— Établissements relevant du gouvernement du Canada	26	30
Selon l'ordre d'enseignement		
— Primaire	1 917	1 947
— Secondaire	676	663
— Primaire-secondaire	272	239
Selon la langue d'enseignement		
— Français	2 342	2 396
— Anglais	388	348
— Français-anglais[2]	135	105

1 Ces données comprennent les élèves des établissements subventionnés et non-subventionnés.

1 Ces données correspondent au nombre de diplômes délivrés par le ministère de l'Éducation.

e: Estimation

1 Non compris les établissements ethniques

2 La rubrique «Français-anglais» comprend les langues amérindiennes et l'inuktitut en tant que langues d'enseignement.

1 Entité administrative sous l'autorité d'un directeur: les élèves sont regroupés dans un ou plusieurs bâtiments.

2 La rubrique «Français-anglais» comprend les langues amérindiennes et l'inuktitut en tant que langues d'enseignement.

Secteur «Adultes»

	1981-1982	1984-1985
Personnes inscrites dans les commissions scolaires	**253 083**	**257 568**
En formation socio-culturelle		
— Générale à temps partiel	53 613	54 606
— Éducation populaire	98 283	80 921
En formation socio-économique		
— Générale à temps plein	11 716	22 284
— Professionnelle à temps plein	19 715	22 238
— Professionnelle à temps partiel	49 003	42 294
— En entreprise	1 734	456
Formation indéterminée	**19 019**	**34 769**
Diplômés des réseaux public et privé	**8 425**	**7 989**
Sans niveau		
— Professionnel	2 149	2 499
5e secondaire		
— Général	4 963	4 924
— Professionnel	1 313	566
Personnel des commissions scolaires (effectifs selon l'équivalence temps plein)	**3 754**	**4 452**
Selon la catégorie d'emploi		
— Enseignants	2 271	2 880
— Cadres et gérants	313	284
— Professionnels	403	382
— Personnel de soutien	767	906
Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires (en millions de dollars)	**128,5**	**151,8e**

e: Estimation

Quelques indicateurs

	1981-1982	1985-1986
Répartition des effectifs scolaires (en %) (Secteur jeunes)		
Selon le réseau d'enseignement		
— Public	92,6	91,6
— Privé	7,4	8,4
Selon la langue d'enseignement		
— Français	86,8	89,0
— Anglais	13,1	10,8
— Langues amérindiennes ou l'inuktitut	0,1	0,2
Selon la langue maternelle		
— Français	83,6	84,5
— Anglais	10,2	9,0
— Autres	6,2	6,5
Selon le type d'enseignement		
— Enseignement ordinaire	91,7	89,9
— Difficulté d'adaptation et d'apprentissage	7,9	9,7
— Accueil et francisation	0,4	0,4
Étapes du cheminement scolaire		
Probabilité d'accéder au secteur «jeunes» (en %)		
— En 1re secondaire	96,7	98,6
— En 4e secondaire	84,1	89,0
— En 5e secondaire	73,8	80,1
Probabilité d'accéder au diplôme du secondaire (en %)	**73,8**	**78,1**[1]
— Par la voie du secteur «jeunes»	66,4	71,1
— Par la voie du secteur «adultes»	7,4	7,0
Probabilité d'accéder au collégial à temps plein (en %)	**49,9**	**65,0**
— Au général	28,6	39,9
— Au professionnel	21,3	25,1
	1976	**1981**
État de la scolarisation de la population québécoise		
Proportion de la population ayant atteint la 9e année d'études (en %)		
— Dans l'ensemble de la population	67,0	73,6
— Chez les 15-24 ans	92,0	94,2
— Chez les 25-34 ans	80,7	89,8
— Chez les 35 ans et plus	47,8	56,5
Proportion de la population ayant obtenu le diplôme du secondaire (en %)		
— Dans l'ensemble de la population	40,9	53,9
— Chez les 15-24 ans	52,0	59,2
— Chez les 25-34 ans	58,1	73,2
— Chez les 35 ans et plus	27,7	42,8

1 Cette probabilité a été établie à partir des diplômés de l'année scolaire 1984-1985.

	1981-1982	1985-1986[e]	Variation (%)
Effort financier			
Dépenses globales d'enseignement[1] (en millions de dollars)	**5 078,0**	**5 949,9**	**17,2**
Dépenses par rapport au PIB (en %)	**6,3**	**5,7**	
Budget du ministère de l'Éducation			
Dépenses du ministère de l'Éducation (en millions de dollars)	**4 066,1**	**4 484,7**	**10,3**
— Pour la gestion du ministère[2]	**76,2**	**86,6**	**13,6**
— Pour les organismes d'enseignement	**3 989,9**	**4 398,1**	**10,2**
Dépenses de l'ensemble des ministères (en millions de dollars)	**20 393,0**	**27 230,0**	**33,5**
Dépenses du MEQ par rapport à celles de l'ensemble des ministères (en %)	**19,9**	**16,5**	
Dépenses par élève[3]			
Commissions scolaires[4]			
— Dépenses en dollars courants	3 499	3 955	13,0
— Dépenses en dollars constants de 1981-1982[5]	3 499	3 466	−0,9
Établissements privés subventionnés			
— Dépenses en dollars courants	3 418	3 924	14,8

1 Ces dépenses comprennent les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires et des établissements privés aux secteurs «jeunes» et «adultes», les dépenses pour la gestion du Ministère et les dépenses pour les régimes de retraite des employés des commissions scolaires et des établissements privés subventionnés.

2 Y compris les dépenses du Conseil supérieur de l'éducation, mais excluant le coût de location des immeubles.

3 L'effectif scolaire selon l'équivalence temps plein a servi au calcul du coût moyen.

4 Ces données excluent le transport scolaire, le service de la dette à long terme et le secteur «adultes».

5 Ces dépenses sont dégonflées à l'aide de l'indice des prix des intrants des commissions scolaires.

e: Estimation

	1981-1982	1985-1986[e]	Variation (%)
Répartition des revenus des organismes d'enseignement (en %)			
Commissions scolaires[1]			
— Subventions du gouvernement du Québec	91,9	90,6	
— Autres sources de revenus	8,1	9,4	
Établissements privés subventionnés			
— Subventions du gouvernement du Québec	60,1	58,2	
— Autres sources de revenus	39,9	41,8	

1 Ces données excluent le transport scolaire, le service de la dette à long terme et le secteur «adultes».

e: Estimation